

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2017

Le **mardi 7 novembre 2017, à 19h** devaient se réunir les membres du Conseil du 8^e arrondissement sur convocation en date du 30 octobre 2017 adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement.

Le quorum n'ayant pas été atteint, et conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le Conseil d'arrondissement a été de nouveau convoqué le 8 novembre 2017.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le **lundi 13 novembre 2017, à 19h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du conseil et ont délibéré sans conditions de quorum. Le jour de cette séance 13 membres du Conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Vincent BALADI
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Catherine LECUYER
- M. François LEBEL
- M. PACHECO
- Mme Eve DESBONNETS
- M. Charles BEIGBEDER
- Mme Corine BARLIS
- M. Pierre LELLOUCHE
- Mme Sophie BOYER CHAMMARD

Membres absents

- Mme Erika DUVERGER
- Mme Bérengère de REYNIES (pouvoir à M. Vincent BALADI)

Madame le Maire ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2017 17

Désignation du secrétaire de séance

08 2017 18

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 18 septembre 2017

2017 DAC 854

Subvention de 4.000 euros à l'association Salon d'automne (8e)

2017 DDCT 110

Subvention Fonds du maire de 2 693 euros à l'association Comité des fêtes et de solidarité du 8e arrondissement

2017 DU 216

Subvention et convention pour le passage Puteaux (8^e)

2017 DU 247

Dénomination Place de l'Europe - Simone Veil (8^e)

08 2017 19

Adoption du budget primitif 2018 de l'état spécial de la mairie du 8e arrondissement

2017 DU 186

Comptes rendus financiers des opérations d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2016

2017 DU 244

Règlement local de la publicité - Objectifs et Modalités de la concertation

Communication sans vote 2017 DVD 27

Aménagement des 7 places parisiennes (4e, 5e, 8e, 11e, 12e, 13e, 19e et 20e). Communication du bilan annuel du projet

2017 DVD 28

Aménagement des 7 places parisiennes. Convention d'études avec la RATP

2017 DAC 770

Avenant n°4 au bail emphytéotique administratif liant la SAS Marigny et la Ville de Paris relatif à la prorogation du bail, à l'intégration d'un tunnel jouxtant le théâtre Marigny

2017 DFA 86

Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire

2017 DEVE 167

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux / Budget participatif 2016 « + de nature en ville »

2017 DEVE 170

Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050

2017 DJS 136

Aides Paris Jeunes Vacances - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2018

Dans la perspective de la fusion de la Ville et du Département, le Conseil de Paris communique les projets du Département d'intérêt local pour information du Conseil d'arrondissement. L'avis des conseils d'arrondissement n'est pas sollicité

2017 DASCO 56-G

Divers collèges- Dotations (703 750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs

2017 DASCO 60-G

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (93 037 euros), subventions d'équipement et d'investissement (583 153 euros), et subventions pour travaux (56 140 euros)

2017 DASES 149-G

Subventions (774 606 euro) et conventions avec 14 associations pour le déploiement des dispositifs de remobilisation sociale en vue d'une insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi

2017 DASES 403-G

PPIE. Appel à projet « Dynamiques professionnelles » – 70.959, 62 euros

1. Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE: Il est 19h00. Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir commencer la séance. Grégoire GAUGER va arriver dans dix minutes. Madame Erika DUVERGER s'est faite opérer du genou et Madame de REYNIÈS est en traitement longue durée.

Je souhaite commencer cette séance avec malheureusement une bien triste annonce.

En effet c'est avec émotion et tristesse que nous avons appris la disparition subite de Monsieur Antoine BOUTONNET qui a mis fin à ses jours ce dimanche 12 novembre dans les locaux de la Direction générale de la gendarmerie nationale. A son épouse, à ses deux enfants et à sa famille et au nom de notre Conseil d'arrondissement, nous leur présentons nos condoléances émues et attristées.

Antoine BOUTONNET était très attaché à notre arrondissement et à la vie associative. Il était le président du Conseil d'administration de 3AC8 qui est l'Association amicale pour l'animation culturelle du 8^e arrondissement. Ses parents ont été pendant un temps habitants du 8^e, et vous les connaissez bien monsieur le Maire. Il a été responsable bénévole de la Croix-Rouge de l'Île de France, il a été commissaire de Police, Chef de la division nationale lutte contre le hooliganisme et travaillait pour la DNLH jusqu'en février 2017.

Je pense à l'émotion qu'a suscitée sa disparition auprès des personnes de l'Espace Beaujon qui sont sous la direction de Jean-Jacques BRAGHINI, son ami fidèle, et font un travail remarquable au service des habitants du 8^e arrondissement.

Antoine BOUTONNET était un homme d'engagement, de conviction et c'était un humaniste. J'ai eu l'occasion de partager des moments d'échanges sur nos fonctions respectives et je peux vous assurer que nous avons perdu un homme de grande valeur. Ce soir, je souhaite rendre un hommage amical de la part de chacun d'entre nous qui l'avons côtoyé et connu.

C'est triste d'apprendre de cette façon son décès et en plus on a appris, qu' il y a eu six suicides chez les policiers dans la semaine. Pour celles et ceux qui envisagent d'assister aux obsèques, on aura les nouvelles certainement par la famille et on vous transmettra la date des obsèques.

La séance est ouverte.

2. 08 2017 17 – Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Nous avons le pouvoir de Madame de REYNIES à Monsieur BALADI.

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons commencer avec la désignation du secrétaire de séance. M. Vincent BALADI s'est proposé.

A L'UNANIMITE des présents le conseil du 8^e arrondissement nomme **M. Vincent BALADI** secrétaire de séance

3. 08 2017 18 - Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 18 septembre 2017

Rapporteur: Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE: Nous avons l'approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 18 septembre 2017.

Je vous rappelle que le Conseil n'a pas pu se tenir la semaine dernière faute de quorum. Un compte rendu modificatif vous a été envoyé en cours de semaine, suite à une demande de Madame Eve DESBONNETS sur un propos inapproprié que j'ai tenu lors du dernier Conseil sur sa vie privée. Donc je retire ces propos.

Mme DESBONNETS: Merci.

M. LEBEL : J'ai une petite observation, page 19, le lycée La Fontaine, c'est quand même, le fabuliste s'écrit en deux mots, pas en un seul. D'autre part, lorsque j'ai parlé des élèves de Robert Estienne et du lycée La Fontaine, j'ai dit qu'ils dépendaient du droit de l'enfance et pas de Radio France.

Mme d'HAUTESERRE : C'est noté. Madame BARLIS.

Mme BARLIS: Oui, j'ai un certain nombre de remarques, notamment page 6 quand on aborde la commission logement, il me semblait avoir précisé que j'avais proposé cet été pour éviter de faire l'allerretour le 25 août de participer par téléphone ou qu'on m'adresse les dossiers de candidature examinés par la Commission par mail, cela m'avait été refusé et là je ne le vois pas apparaitre dans le compte rendu. Donc, j'aimerais bien que ce soit mentionné.

Mme d'HAUTESERRE: Donc vous verrez avec Madame BARLIS à la fin parce qu'il faut avancer.

Mme BARLIS: Ensuite page 15 là, à l'avant-dernier paragraphe, lorsqu'on aborde le cas de l'école Surène, j'ai eu quelques remarques, elle faisait partie du programme, après il ne serait donc pas sérieux qu'elle reste dans ce programme. Je donnerai ensuite mes notes aux services, ce sera plus simple.

Ensuite page 20, quand on parle de la mission sur les rythmes scolaires, c'était mission d'évaluation d'une MIE. Cela me paraît important de le préciser.

Page 21, à la fin du premier paragraphe : « Je trouve cela préjudiciable pour les enfants, les familles et la vie associative, pas pour les politiques ».

Page 25, l'avant-dernier paragraphe, quand on parle de Caisse des écoles : « j'ai regardé le compte administratif qui m'a été distribué et rien ne nous met en alerte, cela me paraît important ».

Ensuite page 27, troisième paragraphe : « Cette mesure aurait pu être étalée dans le temps surtout si la situation financière ne le permettait pas mais le 8^e arrondissement n'a pas fait ce choix ». Juste sur Caisse des écoles.

Ensuite page 37 dans le deuxième paragraphe, lorsqu'on parlait du projet de Elogie-Siemp : « deux heures après l'inscription de ma question, elles sont apparues sur les deux. Je vois que les questions vous font réagir très vite ». C'est important de le préciser aussi.

Page 41, il manque un point d'interrogation : « ce sera comme cela jusqu'à la fin de votre mandat ? C'était une question ».

Effectivement, ce compte rendu était quand même un peu, j'ai envie de dire, laborieux. Il y avait quand même beaucoup de choses à revoir, c'est la première fois qu'on avait vu un rectificatif avant même la séance. Donc je réitère mon souhait parce que j'imagine que si cela a été coupé entre les avis, c'est parce que le son n'était pas bon, ou je n'en sais rien, qu'à plusieurs endroits on a un brouhaha, etc.

Mme d'HAUTESERRE : Il y a eu beaucoup de brouhaha.

Mme BARLIS: Je réitère ma demande qu'on puisse enregistrer à partir des micros des élus. A ceci, on pourra me répondre que c'est onéreux mais il faudra qu'on nous montre les devis, je ne sais pas mais qu'on puisse avoir un système d'enregistrement directement raccordé aux micros des élus, que l'on soit dans les meilleures conditions parce que c'est vrai que c'est un peu dommage d'avoir des comptes rendus qu'il faut revoir et revoir parce qu'après, du coup, cela aurait été trop tard, parce qu'en plus la séance du 18 septembre, on a encore des vérifications là aussi.

Il se trouve que le compte rendu va être public fin novembre. C'est quand même un peu dommage.

M. BEIGBEDER : Si on n'entend pas ce que vous dites nous-mêmes, pourquoi est-ce que cela devrait être retranscrit au procès-verbal ?

Prise de parole de même temps

M. BEIGBEDER : C'est ce qu'on aurait aimé dire mais on n'a pas pu le dire parce qu'il y avait trop de monde.

[Prise de parole de même temps]

Mme d'HAUTESERRE: En fait, la personne qui retranscrit ne nous connait pas. Donc elle retranscrit en fonction de la prise de parole, si je dis Madame BARLIS, Monsieur BEIGBEDER, elle identifie l'orateur. Quand il y a beaucoup de bruits, de brouhaha, c'est inaudible.

Effectivement quand je passe trois heures à réécouter la bande, à un moment c'est barbant!

Mme BARLIS: Si on pouvait enregistrer directement à partir de micros, si dès le début l'enregistrement était relayé, le son serait meilleur.

Prise de parole de même temps

M. BEIGBEDER : S'il y a une discussion et puis qu'à un moment, cela s'envenime, ce n'est pas parce que c'est enregistré qu'on entend quelque chose. C'est inaudible aussi.

Mme d'HAUTESERRE: Dans le compte rendu, il faudrait indiquer « la discussion s'envenime ».

M. BEIGBEDER : Oui. Dans les comptes rendus des débats à l'Assemblée nationale, c'est comme cela que cela se passe.

Mme d'HAUTESERRE: Bien, je mets aux voix le compte rendu du 18 septembre.

Mme LECUYER: Madame le Maire, je souhaitais juste avant que nous votions vous demander une prise de parole après le compte rendu.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, d'accord.

Mme LECUYER: Merci.

Mme d'HAUTESERRE : Sur un sujet qui...?

Mme LECUYER: Qui nous concerne tous. Merci.

Mme d'HAUTESERRE: D'accord, je mets aux voix le compte rendu du 18 septembre. Qui est pour?

Contre?

Le compte rendu de la séance du lundi 18 septembre est **ADOPTE A LA MAJORITE (9 voix)** des membres présents.

Nombre de votants : 12

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **9** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **3** (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

Je voulais intervenir pour vous informer de la constitution d'un groupe d'opposition au sein du Conseil municipal du 8^e, « une énergie pour le 8^e arrondissement ». Ce groupe est donc constitué de quatre membres, moi-même qui suis donc la présidente du groupe, Madame Sophie BOYER CHAMMARD, Monsieur Marc PACHECO et Madame Eve DESBONNETS.

Nous refusons en effet de cautionner plus longtemps votre gestion hasardeuse d'un certain nombre de dossiers municipaux. Nous refusons votre proximité avec l'exécutif parisien, trahissant par la même la confiance de vos électeurs. Nous dénonçons votre mode de gouvernance qui a progressivement conduit à votre mise en minorité dans le Conseil municipal du 8^e comme l'atteste le septième défaut de quorum auquel vous avez été confrontés le 7 novembre dernier. Nous n'acceptons pas que depuis des mois, le 8^e arrondissement soit privé d'adjoints aux délégations importantes. Nous ne pouvons admettre que l'équipe avec laquelle et par laquelle vous avez été élue à l'unanimité n'ait jamais été réunie en trois ans de mandature. Nous déplorons la violence parfois de propos que vous tenez lors des conseils à l'égard des élus.

Pour toutes ces raisons, Madame le Maire, nous ne pouvons plus faire partie de votre majorité municipale. Nous vous prions de prendre note de la constitution de ce groupe et de lui accorder les droits municipaux qui en découlent.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Je peux vous répondre, Madame LECUYER.

Vous avez le droit effectivement de vous opposer à moi. Je rappelle que vous vous étiez quand même, n'estce pas imposée, à l'époque sur la liste parce que personne ne voulait de vous ni dans le 18^e, ni dans le 9^e arrondissement.

Mme LECUYER: Ne m'attaquez pas sur les sujets personnels.

Mme d'HAUTESERRE : Ce n'est pas personnel. Vous voulez faire de la politique.

Madame, je vous demande d'aller voir dans les autres arrondissements chez mon collègue, dans le 16ème avec la nouvelle Maire, allez voir dans le 6ème comment les élus gèrent avec Madame HIDALGO pour pouvoir obtenir un commissariat, pour pouvoir obtenir des budgets. Donc, je vous demande d'aller les consulter. Même Monsieur GOUJON, notre président de fédération, n'est-ce pas, qui jusqu'à l'année dernière boycottait les déjeuners organisés par Madame HIDALGO, est venu au dernier déjeuner organisé par la Maire de Paris et le nouveau Maire du 17ème, Monsieur Geoffroy BOULARD.

Vous me reprochez ma gestion « hasardeuse » parce que vous estimez que, être à droite, c'est être contre tout.

Est-ce que vous avez vu comment les choses se passent aujourd'hui au niveau national? Je pense que vous n'êtes pas naïve et que vous comprenez bien. Donc, vous vous opposez à moi, dans ma propre Mairie, au sein de notre équipe. En 2014 vous vous êtes battue pour être sur ma liste. Vous ne représentez strictement rien dans l'arrondissement et maintenant vous vous opposez parce que vous estimez que vous êtes plus sens commun gu'autre chose, Madame.

Mme LECUYER: Madame le Maire, on est sur le fond.

Mme d'HAUTESERRE: Le fond, ce n'est pas ce que vous me reprochez.

Mme LECUYER : Vous avez eu sept défauts de quorum. Dans le 20^{ème} arrondissement, il y a eu un défaut de quorum, la semaine dernière.

Mme d'HAUTESERRE : Oui et alors ?

Mme LECUYER: Le Maire a décidé de réunir son équipe pour mettre les choses à plat, pour pouvoir en parler, pour être constructif, avancer. Vous ne nous avez jamais réunis.

Mme d'HAUTESERRE: Et vous savez pourquoi certainement la raison pour laquelle je vous ai retiré la délégation. Je rappelle que vous n'avez jamais été mon adjointe.

Mme LECUYER: Tout à fait.

Mme d'HAUTESERRE: Je vous ai donné une délégation sur les Affaires scolaires, vous ne l'avez pas travaillée. Donc, je vous l'ai retirée, pourquoi ? Comme je vous l'ai dit, le jour même où avait lieu la fameuse réunion de dérogation, les dossiers, notamment concernant les affaires scolaires se traitent directement dans les écoles et non sur les pistes de ski.

Mme BOYER CHAMMARD: Madame le Maire, il s'agit de quelque chose qui est un groupe, c'est une communication.

Mme d'HAUTESERRE : Donc vous êtes quatre.

[Prise de parole en même temps]

Mme d'HAUTESERRE: Je suis ouverte à des propositions pour des gens qui ont envie de travailler. Jusqu'à maintenant, vous n'aviez pas envie de travailler, vous vouliez simplement vous opposer.

Mme DESBONNETS: Non, ce n'est pas vrai.

Mme d'HAUTESERRE : Si, vous ne vouliez que vous opposer.

Mme LECUYER: Absolument pas. Vous ne pouvez pas dire cela, Madame le Maire.

Mme BOYER CHAMMARD: Est-ce qu'on peut travailler là maintenant et passer à autre chose?

Mme d'HAUTESERRE: On peut travailler maintenant pour pouvoir passer à autre chose.

Je spécifie simplement, que vous n'étiez pas prévus pour être sur ma liste et quand vous êtes arrivés sur ma liste que vous vous étiez battus.

Mme LECUYER: On ne va pas refaire l'histoire. Vous avez eu sept défauts de quorum, il faut que...

Mme d'HAUTESERRE : Madame, l'histoire tient du fait que quand vous êtes arrivée sur ma liste, vous pensiez tout de suite être Maire.

Mme LECUYER: Ah, (bah) cela est une bonne nouvelle.

Mme d'HAUTESERRE: Bien sûr.

Mme BOYER CHAMMARD: S'adressant à Mme LECUYER: Mais pourquoi tu ne nous l'as pas dit?

Mme d'HAUTESERRE : Mme BOYER CHAMMARD je vous ai proposé, vous n'avez pas pu l'être... Brouhaha....

Mme BOYER CHAMMARD: Est-ce qu'on peut travailler sur les sujets? On a un ordre du jour.

Mme d'HAUTESERRE: Madame, il y a des personnes dans le public qui sont de En Marche et ces personnes-là n'ont jamais assisté au conseil, aujourd'hui elles y assistent. Je veux qu'elles connaissent l'histoire, voilà.

Mme LECUYER: Non, on ne va pas refaire l'histoire...

Mme d'HAUTESERRE: Mais c'est trop simple de dire, on ne va pas refaire l'histoire. Mais l'ambiance qui existe dans ce conseil vient aussi de cela.

Mme LECUYER: Madame le Maire, en 2016 déjà donc il y a un an et demi, nous vous avons interpellé: il y avait un défaut de quorum. Nous vous avons fait part d'un certain nombre de dysfonctionnements, ne seraitce qu'au niveau du fonctionnement de l'équipe.

Mme d'HAUTESERRE: Attendez, je ne pouvais pas avoir d'équipe parce que les gens qui étaient et qui sont sur ma liste devaient être derrière moi. Donc, une semaine après l'élection quand vous avez monté le putsch, tout vient de là, vous le savez très bien. Tous ceux qui sont là, qui n'ont pas encore connaissance du compte rendu, vont se mettre sur internet, quand le compte rendu va être diffusé, ils sauront pourquoi il y a cette ambiance.

Mme LECUYER: Tout a déjà été expliqué lors du précédent Conseil d'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE: Je l'ai expliqué mais je n'ai pas été assez sur le fond. On va clore le sujet.

Mme LECUYER: Nous avons créé un groupe d'opposition.

Mme d'HAUTESERRE: Donc vous êtes de l'opposition. D'accord, j'ai pris acte, on le note. Parfait.

M. LELLOUCHE: Madame le Maire, j'ai un tout autre sujet.

J'ai regardé l'intervention durant l'ordre du jour, de même que l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris qui va se tenir la semaine prochaine, j'aurais aimé que notre arrondissement se positionne au moins sur un des deux sujets très importants qui vont venir. L'un, c'est la grande roue de la place de la Concorde puisque le Conseil va coïncider avec la décision de la Maire, de la mesure de décision de mettre fin à cette grande roue au moment où il y a aussi une décision du tribunal administratif. J'aurais aimé que le Conseil d'arrondissement du 8^e prenne position sur cette affaire. Beaucoup de gens dans le 8^e y tiennent, ça fait longtemps, Monsieur LEBEL s'en souvient.

M. LEBEL: Oui.

M. LELLOUCHE: Ils contestent à la fois ce marché de Noël qui n'était franchement pas glorieux et cette grande roue. Le marché de Noël mérite d'être là, mais pas dans la condition où il avait dégénéré depuis des années. Cette grande roue, la façon dont elle a été gérée, pendant des mois et des mois au mépris de toutes les règles, je pense que cela mériterait de préparer un texte que vous auriez pu porter, la municipalité du 8^e, au Conseil de Paris.

L'autre sujet qui est important aussi, c'est le renouvellement de la publicité qui va être évoqué ce soir, contrat de publicité avec Decaux, c'est une grosse affaire parce qu'il y a vélib', autolib', il y a des changements sur ces différents dossiers et il y a des conséquences sur le fait que la Maire de Paris s'assoit littéralement sur les règles de mise en concurrence des marchés publicitaires à Paris.

Je pense que là aussi cela méritait un document ou une lettre que vous pourriez envoyer parce que je pense que sur tous ces points, il y a convergence de vue entre nous. Voilà les deux suggestions que je voulais faire quant au fond puisque ce sont des choses importantes.

Mme d'HAUTESERRE: Concernant le marché de Noël et la grande roue, notre groupe politique au Conseil de Paris a fait deux vœux avec les élus et le groupe que j'ai cossignés a associent aussi les élus UDI, portant sur la charte avec la société de Monsieur CAMPION. Pour la grande roue qui normalement a une convention jusqu'en 2018 et après, Monsieur CAMPION doit redéposer un dossier à la Ville.

Donc ces deux vœux que j'ai cosignés seront en discussion lors du prochain Conseil de Paris...

M. LELLOUCHE: Oui mais enfin, une lettre venant du Conseil du 8^e.

Mme d'HAUTESERRE : Oui bien sûr.

M. LELLOUCHE: Sur l'autre point, je pense que l'on reviendra sur la délibération concernée mais là aussi, il faut envoyer un signal politique parce qu'on ne peut laisser la mairie centrale faire n'importe quoi sur ce sujet.

Mme d'HAUTESERRE: Absolument. Ecoutez, je vous charge publiquement de me faire des propositions et nous serons derrière vous pour soutenir votre courrier. Maintenant que vous n'êtes plus député, vous avez plus de temps pour vous occuper du Conseil d'arrondissement. Donc, je vous propose de le faire.

M. LELLOUCHE: C'est une parenthèse très active Madame le Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Merci, si vous l'acceptez

M. PACHECO: Oui. Il faut effectivement le dire parce que nous n'avons pas tous voté toujours la même chose sur le marché de Noël et la roue, donc effectivement...

M. LELLOUCHE: Pendant des années, on s'est opposé.

M. PACHECO: Pas tous. Là ce sera dans les comptes rendus, on pourra le retrouver.

Mme d'HAUTESERRE : Effectivement.

4. 2017 DAC 854 – Subvention de 4 000 euros à l'association Salon d'automne (8^e)

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE: Dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, je vous propose de bien vouloir apporter votre soutien à l'association Société du Salon d'Automne, présidée par Madame Sylvie KOECHLIN.

Le Salon d'Automne est une association d'artistes, sans but lucratif, née en 1903, reconnue d'utilité publique depuis 1920, dont le but est l'encouragement et le développement des beaux-arts dans toutes ses manifestations.

Il organise à Paris une grande réunion annuelle de prestige qui met en avant plusieurs centaines d'œuvres d'art dans toutes les disciplines.

L'édition 2017 s'est tenue du 12 au 15 octobre 2017. J'ai fait part de mon souhait que l'association Société du Salon d'Automne bénéficie d'un soutien de la Ville par le biais de l'enveloppe votée par le Conseil de Paris destinée exclusivement aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers.

Afin de soutenir les actions de l'association Société du Salon d'Automne, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 4 000 euros.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Y a-t-il des observations? Monsieur PACHECO.

M. PACHECO: Je ne comprends pas pourquoi 4 000 euros de subventions pour une association qui a un budget de 572 000 euros. Si on regarde salaires et charges 93 000 euros, je ne sais pas ce que cela recouvre, je ne sais pas ce qu'ils ont comme personnel.

Je trouve que sur ces affaires de subventions, on l'a déjà suffisamment dit, il faut arrêter de jeter de l'argent par les fenêtres et penser à la dépense publique. Au vu des dépenses et des recettes, droit d'accrochage 255 000 euros, je ne vois pas ce qu'apportent les 4 000 euros de subventions et en plus, je ne vois pas très bien pour l'arrondissement ce qu'apporte cette association. Donc ne serait-ce que dans les salaires et charges, c'est pareil, combien y-a-t-il de personnels dans cette association qui... Parce que, autant je comprends les associations qu'il faut aider parce qu'elles ont des bénévoles et qu'ils donnent beaucoup de leur temps, autant là je ne vois pas de façon très évidente pourquoi on subventionne une telle association. Je ne comprends pas.

Mme d'HAUTESERRE: Cette association, comme vous le savez, expose tous les ans à peu près à la même période que la FIAC et elle expose sur les allées des Champs-Elysées. Cette association que Monsieur LEBEL doit connaître aussi existe depuis très longtemps et elle n'a jamais obtenu de subvention de la Mairie du 8^e ni celle de la Mairie centrale.

M. BEIGBEDER : Elle en a déjà demandé ?

Mme d'HAUTESERRE: Elle en a déjà demandé, elle n'a jamais été aidée et depuis deux ans, la directrice est venue me voir en me demandant de l'aider à obtenir cette subvention. C'est dans ce sens qu'elle a déposé sa demande à la Ville de Paris.

M. PACHECO: Je n'ai pas l'impression que cette association ait besoin d'être aidée, donc je voterai contre.

A LA MAJORITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

Nombre de votants: 12

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **4** (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

ABSTENTIONS: 2 (M. Pierre LELLOUCHE, M. François LEBEL)

5. 2017 DDCT 110 – Subvention Fonds du maire de 2 693 euros à l'association Comité des fêtes et de solidarité du 8^e arrondissement

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE: Les fonds du Maire comprennent l'intégralité des sommes recueillies par les mairies d'arrondissement à l'occasion des quêtes des mariages.

Ces fonds permettent notamment l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale.

Dans ce cadre, le Maire du 8^e arrondissement a souhaité qu'une subvention soit attribuée à une association domiciliée dans le 8^e arrondissement ou menant des actions dans cet arrondissement.

Je vous propose d'attribuer une subvention de 2 693 euros au « Comité des Fêtes et de Solidarité du 8^e arrondissement de Paris », en vue de soutenir l'organisation de spectacles de magie pour les scolaires et l'organisation d'un Noël destiné aux personnes âgées de la résidence Beaucour.

Y a-t-il des observations?

Mme DESBONNETS: Oui, Madame le Maire. L'année dernière, j'avais posé un certain nombre de questions qui sont restées en suspens, en raison notamment de l'absence de l'adjointe en charge de la culture, Madame DUVERGER. La présidente de ce Comité des fêtes Valérie AMILHAT vous avait transmis un certain nombre d'informations que vous avez communiquées en Conseil d'arrondissement et suite à ma demande, elle m'a transmis le compte rendu de l'assemblée générale de 2015.

A la lecture du compte rendu de l'assemblée générale de 2015, j'ai découvert que le Comité des fêtes reversait ses fonds à de nombreuses associations d'entraide, AGF, Bibliothèque pour tous de la Madeleine, entre autres, et de fait indirectement, les fonds du Maire sont redistribués à d'autres associations du 8^e. Je pense qu'il aurait été judicieux que nous puissions avoir la liste de ces associations dans la présentation de ce dossier.

Alors, je réitère mes questions de l'année dernière qui sont donc restées en suspens. Concernant le concert Cail, combien coûtent les concerts Cail à la Mairie du 8^e ? Quelle est la recette de ces concerts pour le Comité des fêtes ? Combien ont-ils d'adhérents ?

L'année dernière, lors de la communication de la présidente à travers vous, celle-ci nous a indiqué avoir prévu des investissements pour la journée de la femme, le spectacle de la magie pour les personnes âgées, le spectacle des enfants. Nous n'avons eu aucun retour sur ces prestations, ont-elles eu lieu ou pas, je n'en sais rien. Combien d'enfants ont pu bénéficier de ces spectacles ?

Pour ma part, je m'abstiendrai une fois de plus en l'absence d'information. Je ne souhaite pas voter contre et sanctionner ainsi cette association car j'ai vraiment l'impression qu'elle n'est pas appuyée par la Mairie parce que vous n'avez aucun adjoint en charge de ce genre de dossier pour aider à monter le dossier. Donc je pense que, voilà, il faudrait peut-être les aider l'année prochaine à monter mieux leur dossier et que nous puissions avoir l'ensemble des informations.

Mme d'HAUTESERRE: Mme Erika DUVERGER est en charge de la culture, malheureusement elle est en arrêt maladie. Elle nous a envoyé des certificats médicaux mais elle n'a pas besoin de se justifier.

Aujourd'hui la délégation de la culture, c'est moi qui m'en occupe. Ce n'est pas difficile parce que nous sommes tellement sollicités et notamment, par un certain nombre d'associations d'artistes, que ce soit des artistes de l'arrondissement ou de tout Paris, des artistes connus ou moins connus. Le calendrier des expositions est complet jusqu'en novembre 2018. On attend le retour de Madame Erika DUVERGER pour fignoler des activités culturelles.

Y a-t-il d'autres observations?

Mme BARLIS: Je voterai contre cette délibération parce que l'année dernière, j'avais déploré un manque d'informations et on avait - et on était plusieurs élus, Madame DESBONNETS vient de le rappeler - signalé qu'on n'avait pas suffisamment d'informations en tant qu'élus, qu'on n'était pas suffisamment associés à ce qui se passait au sein de ce Comité des fêtes. Malheureusement, je constate qu'un an après, nos demandes, nos remarques, n'ont pas été entendues, on n'a pas tous les éléments et tout au long de l'année, on n'est pas tenus informés des activités des évènements qui se font. Pour moi, la frontière entre Comité des Fêtes – Concert Cail, elle est toujours aussi opaque. Donc malheureusement, malgré tout l'intérêt que peut avoir cette association, par souci de transparence, je voterai contre cette délibération. En espérant l'année prochaine avoir plus d'éléments et pouvoir voter pour la délibération.

Mme d'HAUTESERRE: Je demanderai à Madame Valérie AMILHAT de vous donner plus d'informations. Je pense qu'il y a une transparence dans son action et qu'elle ne fait pas que des choses légales concernant la présente association. Maintenant, vous défendez votre pont de vue.

Concernant les fonds du Maire, à mon avis je pense que l'année prochaine, il n'y en aura plus.

Mme BARLIS: Mais ce n'est pas normal d'apprendre dans les rapports d'activités que c'est le Comité des Fêtes qui a financé d'autres associations. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire. Je dis juste que normalement, le Comité des fêtes ne doit pas redistribuer d'argent, ce n'est pas son but (brouhaha).

M. LELLOUCHE : Je veux simplement dire qu'il ne s'agit quand même pas de la grande roue et de ses 5 millions d'euros mais de 2 600 euros qui servent à des goûters d'enfants et de personnes âgées.

M. LELLOUCHE: Non, mais je comprends l'indignation et le besoin de transparence généralisé qui caractérise notre pays mais de grâce, choisissez vos cibles, c'est tout.

Mme d'HAUTESERRE : Merci, donc je mets aux voix. Qui est pour ?

A LA MAJORITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

Nombre de votants: 12

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **7** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, M. François LEBEL, M. Charles BEIGBEDER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 2 (Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS: 3 (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

6. 2017 DU 216 – Subvention et convention pour le passage Puteaux (8°)

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE: Nous allons aborder la DU 216 subvention et convention pour le passage Puteaux.

Les passages couverts font partie intégrante du patrimoine architectural et urbain parisien depuis leur création entre la fin du XVIII^e siècle et le milieu du XIX^e.

Il nous est proposé aujourd'hui de poursuivre ce programme de préservation du patrimoine culturel et touristique des passages par l'adoption par notre collectivité d'une convention portant sur la rénovation et l'usage public du passage Puteaux.

Lors de sa séance des 12 et 13 novembre 2007, le Conseil de Paris a voté l'augmentation de la subvention de 12 % à 25 % afin de faciliter l'engagement des travaux sur les passages par leurs propriétaires. Lors de cette même séance, une convention avec les propriétaires d'une partie du passage des Panoramas a été approuvée concernant les travaux de réfection des verrières et des accès des galeries Montmartre, des Variétés et Feydeau.

Parallèlement, une démarche a été entreprise auprès des syndics et propriétaires d'autres passages dont les programmes de travaux de rénovation avaient été définis et chiffrés en vue d'aboutir à la signature de conventions.

C'est ainsi que trois nouvelles conventions ont été signées pour le passage du Prado en 2010, pour le passage Choiseul en 2012 et 2016 mais aussi pour le passage du Caire en 2014.

Les réalisations précédentes ont été bien accueillies, tant par les occupants que par les visiteurs et les acteurs du patrimoine notamment. C'est pourquoi je vous propose de poursuivre l'action entreprise, en vous présentant aujourd'hui le projet du passage Puteaux, dans le 8^e arrondissement.

Ce passage composé de six travées est ouvert par Monsieur PUTEAUX en 1839 sur l'emplacement du prieuré des Bénédictines de la Ville-l'Evêque entre la rue de l'Arcade et la rue Pasquier. Il constitue un ensemble patrimonial protégé au titre du PLU de Paris.

Le passage Puteaux a fait l'objet d'un premier diagnostic urbain et architectural en 2003 et mettait déjà en avant la nécessité de remplacer le sol actuel en enrobé par un sol en pierre et de restituer les lanternes.

Les travaux envisagés aujourd'hui, pour un montant estimé à 170 000 euros TTC, concernent la rénovation de la verrière, la restitution des lanternes, la restauration des porches d'entrée et des plafonds, ainsi que la création d'un sol en pierre.

Le projet de convention qui vous est proposé vise à instituer une servitude de passage public et à fixer les conditions de participation financière de la Ville, à hauteur d'une subvention représentant 25 % du coût des travaux décrits ci-dessus, dans la limite de 42 500 euros TTC.

En conclusion, il nous est proposé de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une subvention à l'union des propriétaires du passage Puteaux en contrepartie de l'institution d'une servitude de passage public et de la restauration de ce passage;
- nous autoriser à signer une convention en vue de restaurer le passage Puteaux et d'instituer un service de passage public en contrepartie de l'attribution d'une subvention à ses propriétaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. LELLOUCHE: Madame le Maire, je suis totalement d'accord avec la réhabilitation des passages à Paris puisque cela fait partie de la beauté de notre ville, ça va de soi, il y en a beaucoup dans le 9^{ème}, 2^{ème} ou 8^e, que je connais depuis l'enfance et que je surveille comme le lait sur le feu depuis longtemps.

S'agissant du passage Puteaux, je suis un peu surpris du libellé de cette délibération parce que c'était public, cela n'a jamais été une voie privée, premièrement. Deuxièmement, ce n'est pas une servitude de passage publique en échange d'une contribution financière des contribuables pour restaurer le passage, cela a toujours été public.

J'observe que les copropriétaires du passage sont aussi des résidents et des opérateurs, notamment le restaurant et autres, qui ont tout intérêt à ce que le passage soit le plus beau possible. Donc, c'est un peu comme la subvention du PSG par le Conseil de Paris qui va à nouveau être votée, ce qui est quand même surréaliste. On est dans le 8^e arrondissement, il y a des opérateurs économiques qui ont les moyens, c'est un passage public. Je ne comprends pas trop le sens d'une contribution financière de la ville à un passage qui est en fait privé mais qui...

Mme d'HAUTESERRE : a une servitude publique.

M. LELLOUCHE: Voilà. Je m'abstiendrai, je suis pour la réfection mais je pense aussi que les acteurs économiques doivent prendre leurs responsabilités. Je donne un autre exemple, juste à côté, j'ai oublié le nom de ce passage qui se trouve....tout contre Lucas Carton

[Prise de parole en même temps] - sur le passage de la Madeleine

M. LEBEL: Il y en a que la moitié qui a été rénovée.

M. LELLOUCHE: Je ne sais pas si cela s'appelle le passage de la Madeleine. Je ne sais pas si c'est un passage rénové ou pas. Toujours est-il que la verrière est en mauvais état, il n'est pas entretenu, le restaurant Lucas Carton qui a pourtant les moyens, n'a pas entretenu toute la façade du passage sur peut-être 30 mètres. Donc là, on est vraiment dans le contre-exemple, ce n'est pas en mettant de l'argent public.... il faut je pense discipliner un certain nombre d'acteurs publics. Le rôle de la Mairie de Paris c'est de faire en sorte que tout le monde jour son rôle, parce que c'est quand même dans l'intérêt aussi des commerçants, d'avoir des passages qui soient beaux comme le passage juste à côté, puisqu'il y avait un autre qui est le Village Royal, qui lui a été refait, qui est très beau. Tout le monde y trouve son compte et c'est une voie privée. Il n'y a pas de servitude pendant le week-end.

Peut-être qu'il faut mais pas ce soir...

Mme d'HAUTESERRE : Ce passage rue Royale bénéficie des subventions des commerçants pour pouvoir l'entretenir.

M. LELLOUCHE: C'est pour cela Madame que... bon, ce soir, on ne va pas ouvrir ce débat qui n'est pas d'ailleurs malheureusement du niveau de ce Conseil. Mais je crois qu'il y a une vraie réflexion à avoir sur qui paye quoi dans ce genre d'affaire? Parce si ce sont des voies publiques, il faut que la Ville donne une subvention mais si ce sont des opérateurs privés qui en bénéficient, c'est à eux de payer, comme dans le Village Royal où c'est parfaitement fait, mais ce truc-là si j'ose dire, c'est un passage que je connais bien, c'est un peu ni fait ni à faire, c'est entre les deux et en réalité, ce n'est pas très réussi. Pourquoi ce n'est pas réussi? Parce qu'il n'y a pas de donneurs d'ordre. Le passage puteaux mériterait mieux que cela.

Mme d'HAUTESERRE: Oui, mais comme il fait partie du patrimoine architectural, donc la Ville, se doit de le maintenir en bon état.

M. LELLOUCHE: Oui mais que la Ville le fasse et qu'elle le fasse bien et qu'elle fasse payer une sorte de taxe supplémentaire aux riverains, pour leur soutien, pour contribuer justement à la réflexion plutôt que ce soit l'inverse.

Mme d'HAUTESERRE: Monsieur le Maire.

M. LEBEL: Je reçois tout à fait les arguments que vient de donner Monsieur LELLOUCHE. Effectivement, il s'agit de passage privé et entièrement normalement à la charge des copropriétaires. Or, il se trouve que depuis plus de quinze ans, j'avais essayé effectivement devant l'état de décrépitude de ce passage Puteaux, initié une démarche commune des copropriétaires qui n'en avaient strictement rien à faire et qui, semble-t-il, n'en ont pas trop à faire non plus aujourd'hui. C'est pourquoi voyant ce patrimoine municipal, qu'il s'agisse du passage de la Madeleine, qu'il s'agisse du passage Puteaux, rester dans un état lamentable, la Ville finalement met la main à la poche. Personnellement, c'est avec plaisir que je vois se concrétiser ce que j'avais essayé de faire il y a plus de quinze ans et qui n'a jamais été possible parce que les copropriétaires n'ont strictement rien à faire de l'état du passage.

[Prise de parole en même temps]

M. LEBEL: C'est vrai que comme le dit Monsieur LELLOUCHE, en contrepartie de cette initiative municipale les copropriétaires pourraient être un peu plus sollicités, c'est vrai. L'exemple du passage de la Madeleine est quand même typique, c'est la partie de la rue Boissy d'Anglas qui a été refaite à moitié parce que les copropriétaires se sont mis d'accord. Mais la partie du côté Place de la Madeleine parce que le restaurant lui n'en a strictement rien à faire, c'est sa sortie de secours, je trouve cela assez lamentable et ce n'est pas du tout à l'honneur des propriétaires de ce restaurant qui pratiquent d'ailleurs des prix qui devraient justifier quelques dépenses périphériques.

Donc je vais voter parce que cela suffit depuis probablement la guerre et même avant, ce passage est dans un état lamentable et il faut en finir, j'ai connu cela pendant plus de quinze ans, donc je voterai pour, effectivement la Ville pourrait quand même mettre un peu l'épée dans les reins des copropriétaires qui sont d'une mauvaise volonté évidente.

Mme d'HAUTESERRE : Madame LECUYER.

Mme LECUYER: Oui, Madame le Maire, je me réjouis. Effectivement j'entends et je partage un certain nombre de vos points de vue sur ce sujet. Mais, je me réjouis malgré tout de la réhabilitation (entre guillemets) de ce passage qui est quand même en très mauvais état, je suis intervenue à ce sujet au Conseil de Paris en décembre 2016 dans le cadre d'une délibération qui concernait l'association Passage et Galerie dont justement l'objet est la surveillance d'un certain nombre de passages parisiens. Donc le passage de la Madeleine est aussi dans le « collimateur » (entre guillemets), qui est dans un état assez pitoyable. Donc voilà, je me réjouis. Je me réjouis aussi pour les commerçants qui évoquaient plusieurs fois les problématiques liés à une dégradation de plus en plus importante qui mettait même en péril à terme ou peut-être la possibilité pour lui d'être, d'avoir une terrasse sous le passage.

M. BALADI: Effectivement, je suis sur la même longueur d'onde. Ce passage, avec Madame le Maire et l'équipe, on en a parlé. Il était tellement dans un état pitoyable depuis 2014 et cela avait été fait aussi par François LEBEL. On n'a pas arrêté de dire que ce passage était dans un état pitoyable aussi pour les gens qui passaient, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de riverains qui passent et pas seulement des commerçants. Ce passage est un micro passage du 8^e, il est très petit, il n'y a pas une multitude de commerçants, il y a juste aujourd'hui un restaurateur qui l'exploite directement. En face, il y avait un restaurant qui est d'une enseigne nationale et cela va devenir un hôtel, c'est pour cela aussi qu'il y a une volonté du propriétaire. Si on lit bien le dossier, après il me semble que les propriétaires privés ici sont en copropriété avec comme syndic Foncia et j'ai noté d'ailleurs dans la délibération que Foncia Franco Suisse est rue Chauchat et pas rue Chaussat.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

7. 2017 DU 247 - Dénomination place de l'Europe - Simone Veil

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Lors de la séance des 3, 4 et 5 juillet 2017, la Maire de Paris a émis le souhait qu'un lieu emblématique de Paris soit dénommé en mémoire de Simone VEIL, femme politique ayant marqué le XX^e siècle. J'ai tout de suite accepté sa proposition qui a pour objet de rendre hommage à cette grande dame en associant son nom à la place de l'Europe.

Simone, Annie, Liliane Jacob naît le 13 juillet 1927 à Nice, dans les Alpes-Maritimes.

En mars 1944, au lendemain des épreuves du Baccalauréat, Simone Veil est arrêtée à Nice, puis déportée à Auschwitz. Elle perd sa mère, son père et son frère, également internés dans les camps nazis. De retour en France en mai 1945, elle poursuit ses études à la faculté de droit de Paris, où elle rencontre Antoine VEIL, qu'elle épouse en 1946. Entrée dans la magistrature en 1957, elle est la première femme à occuper le poste de secrétaire générale du Conseil supérieur de la Magistrature.

Ministre de la Santé de 1974 à 1976, elle fait notamment adopter la loi dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse, loi qui sera ensuite couramment désignée comme la « loi Veil ». Elle apparaît dès lors comme figure emblématique de la lutte pour les droits des femmes.

De 1979 à 1982, Simone VEIL est la première présidente élue au suffrage universel du Parlement européen. Elle est considérée comme l'une des promotrices de la réconciliation franco-allemande et de la construction européenne.

De 1993 à 1995, elle est Ministre d'Etat, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville, puis siège au Conseil constitutionnel de 1998 à 2007 avant de se retirer progressivement de la vie politique.

Simone VEIL est Présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah de 2000 à 2007.

En 2007, elle publie une autobiographie « Une Vie ». En 2008, elle est élue à l'Académie française. Simone VEIL décède le 30 juin 2017 à Paris.

Elle était Grand-croix de l'ordre national de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite. Elle avait reçu la médaille d'honneur de la Santé et des Affaires sociales en 2012. Elle avait été faite Dame commandeur de l'ordre de l'Empire britannique. Elle était Docteur honoris causa de nombreuses universités.

Ainsi, si vous en êtes d'accord, la dénomination « Place de l'Europe – Simone Veil » sera attribuée à la place de l'Europe, voie publique, située à l'intersection des rues de Constantinople, de Madrid, de Vienne, de Londres, de Liège et de Saint-Pétersbourg, à Paris 8e, conformément au plan annexé au présent exposé des

motifs et en dérogation à la règle qui prévoit que le nom d'une personnalité ne peut être attribué à une voie publique de Paris que cinq ans au plus tôt après son décès.

Je vous prie donc de bien vouloir en délibérer.

Y a-t-il des interventions?

M. LELLOUCHE: Juste pour s'en féliciter, Simone VEIL, son époux, son fils, font partie de ma vie et de mes amis depuis fort longtemps et je suis très, très heureux que la Place de l'Europe soit associée au nom de Simone VEIL puisqu'elle a consacré beaucoup, beaucoup de sa vie à la cause européenne, au Parlement européen. Il y a beaucoup d'endroits qui s'appellent déjà Simone VEIL, c'est bien que la Place de l'Europe à Paris porte son nom désormais.

M. LEBEL: On aurait pu trouver probablement pour honorer Simone VEIL un endroit plus digne. Cette Place de l'Europe Simone VEIL va finir comme le rond-point des Champs Elysées et Marcel Dassault, c'est-à-dire que ça va passer à la trappe. Je trouve qu'on aurait dû trouver à Paris un lieu vraiment... Bon, je regrette bien sûr mais je ne trouve pas que ce soit vraiment à la hauteur de ce qu'on pouvait attendre d'un lieu s'appelant Simone VEIL, voilà.

Mme d'HAUTESERRE: Oui mais dans le 8^e, on n'a pas beaucoup de places...

M. LEBEL: Non mais, pourquoi dans le 8^e? Dans tout Paris.

Mme d'HAUTESERRE : Sa famille y habite.

[Prise de parole en même temps]

Mme d'HAUTESERRE : Sa famille, ses enfants, en fait ses fils sont dans le 8^e arrondissement.

M. LEBEL: Elle habitait devant les Invalides.

Mme d'HAUTESERRE: Oui, place Vauban que je connais bien parce qu'elle est dans un logement de fonction de la Ville. Mais ses enfants... Jeanne d'HAUTESERRE interrompue par le brouhaha. Reprise de parole: vous savez il y a beaucoup de conseillers de Paris qui sont toujours dans les logements de la Ville. Vous savez ça, n'est ce pas ?

[Prise de parole en même temps]

M. LELLOUCHE: Je ne crois pas que la Ville ait ces immeubles là Madame le Maire.

M. LEBEL: C'est un ministère.

[Prise de parole en même temps] - C'est l'APHP.

M. LEBEL: Oui, c'est l'APHP effectivement.

Mme d'HAUTESERRE: Cette dénomination permettrait à la place de l'Europe d'avoir une meilleure renommée, une réputation, cela permettrait à la ville d'investir sur la décoration, la rénovation de cette place internationale... Mais vous parlez de la place de l'Europe comme si c'est un endroit « inconséquent » et que ceux qui habitent dans le quartier ne le méritent pas. On va donner à cette place de l'Europe, une renommée, une visibilité...

[Prise de parole en même temps]

M. LEBEL: La place de l'Europe c'est quand même...

Mme d'HAUTESERRE : C'est quand même le lieu où il y a toutes les rues des capitales européennes.

M. LELLOUCHE: Monsieur MACRON défend l'Europe et il a raison, voilà.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS ?

Mme BARLIS: Je pense que notre arrondissement ne peut que s'honorer que la place Simone VEIL soit dans l'arrondissement. C'est vrai, vous le rappeliez, elle a eu un rôle de premier plan au niveau européen. Donc, il y a un vrai lien avec la place de l'Europe et après, je vous rejoins, encore une fois, on va être d'accord, c'est une occasion aussi pour nous en tant qu'élus du 8^e arrondissement de se battre pour avoir une rénovation à la hauteur de cette Place de l'Europe sur laquelle il y a plusieurs projets qui trainent depuis plusieurs années. Battons-nous tous ensemble pour que justement, on puisse monter un beau projet pour cette place Simone VEIL.

Mme d'HAUTESERRE : Merci beaucoup.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Merci beaucoup.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

8. 08 2017 19 - Adoption du budget primitif 2018 de l'état spécial de la mairie du 8^e arrondissement

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme d'HAUTESERRE : On vous écoute, Monsieur BALADI.

M. BALADI : Merci, Madame le Maire.

Lors du précédent Conseil d'arrondissement, on a déjà voté une délibération concernant les équipements de proximité et l'architecture de l'état spécial d'arrondissement. Là on vote au budget primitif 2018. Je vous rappelle le budget se décompose de trois dotations : l'investissement, l'animation locale et la gestion locale. Globalement, le budget de l'état spécial pour 2018 est un budget en baisse de 3,31 % (moins 81 000 euros), je vais détailler selon les dotations.

- La dotation d'investissement qui n'a pas évolué depuis le budget primitif 2017, 143 000 euros.
- La dotation d'animation locale 310 000 euros augmente de 0,75 % compte-tenu de la hausse du montant des travaux urgents, sachant que comme je l'ai dit au dernier Conseil : ce montant est calculé sur la base moyenne des dépenses sur les trois derniers exercices.
- La part d'animation locale et culturelle reste constante par rapport à 2016, 129 000 euros.
- Ensuite, la dotation de gestion locale, c'est le plus gros poste, 1 862 182 euros, diminue de 4,30 % par rapport au budget primitif 2017 pour les raisons suivantes :
- Le transfert de gestion du budget de la Maison des associations, -67 000 euros.
- La baisse du coût de la délégation de service public au centre d'animation Beaujon, 7 926 euros.
- La diminution du montant des fluides, on l'avait déjà évoqué l'année dernière, cela a été surévalué,
 –28 712 euros.
- La baisse du montant des fournitures scolaires sur la base de l'estimation de la Direction des affaires scolaires –4 000 euros.

Ces baisses de budget sont contrebalancées par :

• l'augmentation des lignes maintenance pour les bains-douche, on avait évoqué lors des précédents conseils les travaux effectués et le gymnase suite au transfert de la gestion, de la maintenance du système de sécurité incendie +2 150 euros ; l'augmentation des charges locatives des crèches par la

prise en charge de la crèche et la halte-garderie MALLEVILLE +10 000 euros, c'est notamment lié à l'incendie ;

- le remboursement des frais de gardiennage des bureaux de vote qui ont été avancés et anticipés par la Mairie du 8^e alors qu'ensuite, la Mairie de Paris a décidé de le faire dans chaque arrondissement. Donc la Mairie de Paris va nous rembourser de cette avance faite sur notre budget d'arrondissement qui représente 10 000 euros;
- enfin l'augmentation du budget bibliothèque sur 1 500 euros uniquement.

Les autres ajustements sont à budget constant par rapport à la dotation 2017 et sinon correspondent à des rééquilibrages ou des changements de nombre de places comptables.

Je reste à votre disposition. Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ?

M. LEBEL: Non, une question... Je vois amende fiscale et pénale 350 euros.

M. LELLOUCHE: C'est parce que tu t'es mal garé.

[Rires]

M. LEBEL: Malheureusement, je ne suis pas à la Maison des Associations. J'espère que ce n'est pas une amende fiscale.

Mme VERDOIRE (DGAS en charge des finances): Non, c'était pour la taxe. En fait, c'était lié à la taxe ménage de la Maison des associations.

Mme d'HAUTESERRE: Parfait. Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : 12

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **8** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

ABSTENTIONS : 4 (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

9. 2017 DU 186 – Comptes rendus financiers des opérations d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2016

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI: Il s'agit de l'approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2016. Je vais vous épargner tous les autres arrondissements qui ne nous concernent pas. On est concerné uniquement par, d'un côté la ZAC Beaujon et de l'autre effectivement la SemPariSeine qui est la société d'économie mixte en charge. On va essayer d'être le plus concis possible et le plus clair possible.

Le Code de l'urbanisme prévoit un certain nombre de mesures définissant, d'une part les rapports entre l'autorité publique locale et l'aménageur et, d'autre part les dispositions encadrant les contrats d'aménagement.

La réalisation de ces opérations était concédée à la date du 31 décembre 2016 aux organismes suivants : pour Beaujon, la SemPariSeine. Pour la ZAC Beaujon, un certain nombre de délibérations à partir de 2003 à la Mairie du 8^e et au Conseil de Paris ont été faites et l'assemblée a notamment désigné le 13 novembre 2013 au Conseil de Paris, la SemPariSeine aménageur de la ZAC Beaujon. Ensuite, il y a eu d'autres délibérations en 2016 avec un avenant de prolongation de la concession jusqu'au 31 décembre 2020.

Dans le dossier, vous avez en détail, d'un côté les produits et, de l'autre les charges liées à cette exploitation. On peut dire que c'est en équilibre sur 25 millions d'euros hors taxes. Il y a eu notamment aussi des cessions d'emprise publique à la Mairie de Paris qui s'élèvent à 14 millions d'euros hors taxes dont 8,6 million d'euros hors taxes qui ont été réalisés au 31 décembre 2016.

Je pense qu'on peut mettre en délibéré.

Mme d'HAUTESERRE: Y a-t-il des observations?

Mme LECUYER: Oui. Je ne prendrais pas part au vote parce que je suis administratrice.

Je suis venue avec le dernier rapport qui date du 18 octobre 2007, il y a juste quelques lignes sur la ZAC Beaujon puisque la SemPariSeine a un très gros chantier (les Halles), et la ZAC Beaujon n'est pas finalement le plus important pour elle. En quelques secondes. Suite au déplacement du PC Sécurité du central, l'ancien édicule d'entrée a été démoli afin de permettre la reprise des travaux du gros œuvre du lot 6, au droit de la rue Faubourg-Saint-Honoré correspondant au Foyer des jeunes travailleurs. Pour les logements sociaux, la pose de la façade est en cours. Protocole avec Orange pour les déplacements des drisses couleurs en toiture du lot 6 est en cours de validation. La consultation travaux doit être lancée fin septembre, donc cela a été lancé et on attend la suite.

Mme d'HAUTESERRE : Merci pour ces précisions. Je mets aux voix. Qui est pour ? Unanimité, merci.

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE

Mme Catherine LECUYER ne prend pas part au vote

10.2017 DU 244 - Règlement local de la publicité - Objectifs et Modalités de la concertation

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Il s'agit de la révision du règlement local de la publicité qui est abrégé RLP, pour ceux qui ne le savent pas.

La place de la publicité dite extérieure, c'est-à-dire visible à Paris, est un sujet qui doit répondre aux préoccupations en matière de paysages urbains pour la préservation du cadre de vie. C'est aussi pourquoi il est indispensable qu'elle soit contrôlée par des dispositions efficaces pour sa préservation. En l'occurrence, il s'agit pour partie dans le Code de l'environnement tel qu'il résulte de la loi portant Engagement national pour l'environnement ENE dite Grenelle II, puis les décrets d'application publiés en 2012 et celui dans le Code du patrimoine revient la partie issue de la loi du 7 juillet 2016.

La loi ENE modifie un certain nombre de dispositifs. Le Conseil de Paris de novembre doit justement délibérer sur ce règlement local de la publicité qui sera arrêté à un prochain Conseil de Paris prévu d'ici juillet 2018. S'ouvrira ensuite une enquête publique sur ce règlement local de publicité, où Paris est implanté, parce que comme vous le savez, jusqu'à maintenant, le règlement pour la publicité à Paris était lié au marché dit Vélib' alors que là, les deux sont scindés. Donc, on regardera cela, je crois, de façon très attentive. Là on vous demande juste de bien vouloir valider ce processus de révision et le groupe les Républicains demande aussi de voter pour cette mesure.

M. LELLOUCHE: Sauf que pendant qu'on fait cela, on conserve Decaux pour la partie publicité, à l'expiration de son contrat et sans passer par un marché public. Je ne peux pas m'associer à un tour de passe-passe de ce genre. Si on met fin à l'un, on met fin à l'autre et de toute façon, il faut faire un marché public. Il y a eu un marché public pour changer les vélos et c'est quelqu'un d'autre qui a gagné. Or là, curieusement, on dit c'est fini mais on continue quand même sans faire le marché. Donc on est dans un bis repetita Campion mais cette fois-ci il ne s'appelle pas Campion, il s'appelle Decaux. Je n'ai rien contre Monsieur CAMPION, ni rien contre Monsieur DECAUX, j'ai tout pour le respect de la loi.

La loi n'est pas appliquée par la Mairie centrale, donc je ne peux pas voter cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS: Pour ma part, je m'abstiendrai puisque je considère que c'est quand même une action assez désordonnée.

Mme d'HAUTESERRE: Autres interventions?

Je mets aux voix.

A LA MAJORITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

Nombre de votants : 12

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **2** (M. Pierre LELLOUCHE, Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

ABSTENTIONS: 4 (Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

11. Communication sans vote 2017 DVD 27 – Aménagement des 7 places parisiennes (4^e, 5^e, 8^e, 11^e, 12^e, 13^e, 19^e et 20^e). Communication du bilan annuel du projet

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme d'HAUTESERRE: C'est une délibération sans vote. C'est le réaménagement de sept places parisiennes: de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, de la place des Fêtes et Gambetta. C'est une communication du bilan annuel du projet.

M. BALADI: Comme Madame le Maire l'a dit, il s'agit de réaménagement des sept places parisiennes dans cette mandature. Il y a notamment la place de la Bastille, Panthéon, Madeleine, Nation, Italie, Fêtes et Gambetta. Nous sommes concernés uniquement par la place de la Madeleine. Donc je vais vous détailler ce bilan.

Le travail de concertation et de conception mené depuis 2015 a permis d'évaluer un coût d'aménagement global estimé à 44 millions d'euros pour l'ensemble des sept places.

Suite aux études d'avant-projet, les options de programmes complémentaires finançables, grâce notamment au budget participatif, ont été proposées pour environ en plus 3 ou 4 millions d'euros. Les études de projet définiront précisément l'enveloppe budgétaire nécessaire. On peut parier, en fin de compte, que ce budget sera plutôt à hauteur de 47 millions d'euros.

Ainsi, les équipes pluridisciplinaires sous forme de collectifs accompagnent en ce moment même les nécessaires travaux de voirie et d'espaces verts pour des démarches de co-conception. Place de la Madeleine, il y a à l'heure actuelle un conteneur organisé par l'association Les Monumentales et qui font un travail de co-conception. Ils ont notamment interviewé un bon nombre d'associations de commerçants, de la paroisse, les conseils de quartier dans une démarche moderne qu'on appelle aujourd'hui de co-conception, de co-création.

En parallèle, les services ont mené sur les sept places des études. On verra dans la délibération prochaine, notamment aussi la convention avec la RATP. L'année 2017 a été consacrée donc au début de cette co-création avec notamment les équipes de maîtrise d'œuvre et pour la place de la Madeleine, l'équipe retenue est EMMA BLANC SARL, qui fait partie du lot 2 avec la place du Panthéon.

Début 2018, les travaux vont avancer avec d'abord les études. Là il y a eu des tests notamment d'aménagement. Des tests d'aménagement et de mobiliers urbains ont été faits place de la Madeleine, notamment avec la suppression provisoire des contrats nés en fonction des projets, ce sont juste un test. On n'est pas forcément pour mais on échange avec l'association. N'hésitez pas d'ailleurs à apporter toutes vos contributions à l'association Les Monumentales et notamment Emma Blanc, on est là effectivement pour un travail de co-création. Je sais que pas plus tard que la semaine dernière, il y a eu une réunion avec la référente du conseil de quartier, le Père HORAIST le curé de la paroisse de la Madeleine, l'association pour en parler.

M. LELLOUCHE : Puisqu'on parle de cela, cela n'a pas grand-chose à voir avec la délibération qui est très générale. Qu'est-ce qui se passe en ce moment sur la place de la Madeleine, qui a mis ces cochonneries...? Pourquoi est-ce que... je pensais qu'on était élus dans le 8^e, peut-être qu'on pourrait être au moins informés quand il y a des trucs aussi dégoutants.

Mme d'HAUTESERRE : Interrompue : La ville...

M. LELLOUCHE: Ils coûtent de l'argent quand même, non?

Mme d'HAUTESERRE: La Ville les a installés, en guise de test afin de savoir si cette place pourrait accueillir des gens, des usagers, le midi, le soir. Elle a voulu mettre des mobiliers urbains un peu cheap justement pour voir si ça prend ou pas, mais quoi qu'il arrive, le design, le mobilier ne sera pas celui-ci. Ces installations ne sont pas pérennes.

M. LELLOUCHE: Mais qui a pris la décision?

Mme d'HAUTESERRE : La Ville.

M. LELLOUCHE: Mais pourquoi, on n'est pas au courant et à quoi on sert?

Mme d'HAUTESERRE : Il y a eu un certain nombre de réunions publiques en Mairie et en réunion de conseil de quartier.

[Brouhaha]

M. BALADI : Ils testent ces équipements auprès de la population. C'est ce que l'association Les Monumentales nous a dit quand on leur a posé la question.

Mme DESBONNETS : Parce que Place du Panthéon, ils ont des planches en bois, c'est le même concept, c'est ça ?

Mme d'HAUTESERRE : C'est sur la base du même concept.

M. BEIGBEDER: C'est ça, c'est à plus long terme.

Mme d'HAUTESERRE : Sur les sept places, c'est le même concept parce que c'est le même service technique. On a une consultation avec ce bureau Algeco installé pratiquement en face de la rue Tronchet...

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Oui, oui. Non là, ils consultent. Tous les jours, il y a des habitants, des gens qui viennent travailler, des usagers, des riverains qui viennent consulter, ils donnent leur avis et apportent leur contribution.

M. LELLOUCHE: Honnêtement, que nous ne soyons pas du tout informés, que ce soit aussi vilain, que ce soit en plus un lieu, soi-disant de profiter de la place, je veux bien, mais en pleine hiver, on va tester un truc en plein hiver?

Mme d'HAUTESERRE : C'était déjà depuis le mois de juin.

M. LELLOUCHE: Non, madame, ça fait une semaine...

[Prises de parole en même temps] - C'est en septembre.

M. LELLOUCHE : ... ça fait une semaine. C'est vilain comme tout, ça vient d'être planté, personne n'est au courant ni... l'ancien député, je ne sais pas quoi, ce que vous voulez, le conseiller de Paris, rien, que dalle, ni les riverains. A la limite, on aurait pu imaginer que les riverains reçoivent des papiers disant : « Tiens, on va tester ce machin-là. Qu'en pensez-vous ? » Rien, donc je veux dire...

Mme d'HAUTESERRE : Il y a une réunion publique prévue avec la Ville, ce sera vers la fin de l'année. Les Maires d'arrondissement concernés ont été consultés de la même façon

M. LELLOUCHE: C'est-à-dire pas consultés.

Mme d'HAUTESERRE : Je vous donne les infos....

M LELLOUCHE : Elle a quand même une méthode de gouvernement cette dame, qui consiste à ...

Mme d'HAUTESERRE : En fait, le principe est de consulter la population, donc la population, sur le site même puisqu'il y a un bureau.

M. LELLOUCHE: Et nous, on n'est pas en consultation?

Mme d'HAUTESERRE: Mais il y a un bureau qui est sur l'espace public et les gens peuvent – c'est comme ça qu'ils nous présentent la chose – les gens peuvent venir leur faire part de leurs propositions.

M. LELLOUCHE: Mais Jeanne, il y a un bureau là-bas mais il n' y a qu'un bureau ici, c'est la mairie du 8°.

Mme d'HAUTESERRE : Ils font un test, donc après le test, ils vont revenir nous voir avec les réactions des pour ou contre les propositions.

- **M. BALADI :** Effectivement, on a aussi échangé comme je le disais avec les membres du conseil du quartier et comme je l'ai dit d'ailleurs dans la délibération, ça ne plait pas à tout le monde et au prochain conseil du quartier, ce sera à l'ordre du jour.
- **M. LELLOUCHE :** Enfin, on ne va quand même pas changer les règles de fonctionnement de cette république en m'expliquant que le conseil de quartier a plus de valeur que le Conseil municipal, enfin je veux dire, on marche sur la tête, ce n'est pas une réponse.

[Brouhaha]

M. BALADI: Moi, je l'ai soulevé....

M. LELLOUCHE : Non, monsieur. Ce qui est en train d'être fait en ce moment, place de la Madeleine, n'est pas dans la délibération. J'ai soulevé la question de ce qui se passe place de la Madeleine à propos de cette délibération. La Mairie n'a pas été mise au courant, les conseillers non plus, les habitants non plus. Je

regrette simplement que la Mairie de Paris procède de cette façon-là. Et je pense qu'un Conseil d'arrondissement comme celui-là pourrait le faire savoir à la Maire de Paris. C'est tout ce que je dis mais qu'on n'aille pas m'expliquer que le conseil de quartier a délibéré dessus, je m'en fous du conseil du quartier.

[Brouhaha]

M. LELLOUCHE: Que je sache, les gens qui sont élus par la population sont les gens qui sont autour de cette table.

M. BALADI: J'ai juste dit qu'ils avaient le même point de vue de fond que vous, ce sera à l'ordre du jour.

M. LELLOUCHE: On est d'accord mais je veux dire ce n'est pas une réponse au problème de consultation des gens.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS.

Mme BARLIS : Moi, je veux bien que la Maire de Paris soit toujours responsable de tout, il est sûr que les maires d'arrondissement dans les arrondissements ou les places situées peuvent ou ne pas s'emparer du sujet. Rien n'empêche la Maire d'arrondissement d'organiser avec ses élus des réunions d'information, avec les conseils de quartier, etc. Donc Madame la Maire, parlez-nous du sujet.

M. BALADI: Mais il y a eu déjà trois réunions, Madame BARLIS. Vous êtes de mauvaise foi.

Mme BARLIS : C'est vrai que quand on parle avec les membres du conseil de quartier, ils se plaignent du manque d'information. Certes, il y a eu certaines réunions en conseil de quartier mais que depuis c'est silence radio, il n'y a pas d'information. Voilà.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, sur cette place, il y a un bureau qui est installé pratiquement depuis plusieurs mois.

Mme BARLIS : Oui, ouvert une demi-journée par semaine, Madame la Maire. Vous ne l'ignorez pas.

Mme d'HAUTESERRE: Ecoutez Madame, voyez avec les services de la Ville si vous trouvez les infos insuffisantes, je ferai remonter l'info à Mme HIDALGO. Effectivement, ce local est installé depuis pratiquement 6 mois. Les gens, les conseils de quartier, les gens qui travaillent dans le quartier, consultent. Le Père HORAIST est régulièrement consulté, à l'issue de cette consultation, je vous réunirai avec les services de la Ville.

J'ai vu Monsieur NAJDOVSKI pas plus tard qu'hier lors d'une réunion ; il a dit : « rien n'est figé » donc on fera en fonction des habitants. Les gens qui vivent du côté de La Madeleine sont consultés, donc ils ont la priorité et le Père HORAIST est très écouté parce que cela concerne aussi sa paroisse. Le projet n° 2 a été retenu par la Ville, Il était soutenu par le Père HORAIST et moi-même. Ce n'est pas le projet n° 1 de Monsieur Jean-David BLANC. Voilà donc où l'on en est.

Maintenant, ils ont installé un certain nombre mobilier, pour savoir si les choses fonctionnent ou pas, si les gens adhèrent ou n'adhèrent pas, donc rien n'est figé. Voilà. C'est ce que je voulais vous dire.

M. LELLOUCHE: Pour votre information puisque je connais un tout petit peu le quartier, le conteneur qui est posé sur la place là depuis un certain nombre de mois ne fait pas du tout ce que vous dites qu'il fait. Ce n'est pas ce qu'il fait. Ce que je peux vous dire c'est que personne ne sait ce qui se passe sur cette place, ni les riverains, ni les cafés autour, personne ne sait. Rien.

Mme d'HAUTESERRE : Il y a quand même la référente du Conseil de quartier qui participe aux réunions.

M. LELLOUCHE : C'est un peu bizarre la façon de gérer le contact avec les habitants. Maintenant, si on me dit que tout ça c'est normal, c'est normal.

M. BALADI : Je ne dirai pas personne. Effectivement on peut encore améliorer l'information... Tout le monde n'est pas au courant mais... enfin juste pour vous dire, par rapport aux commerçants, ils ont fait une réunion publique interne avec les commerçants et cette association Monumentales, pour évoquer ces sujets avec le comité Madeleine qui est association de référents...

Mme DESBONNETS : Mais pourquoi les élus ne sont pas informés ? Pourquoi ne faites vous pas une information dans le Journal municipal ? Le dernier conseil de quartier de la Madeleine a eu lieu quand ?

M. BALADI : C'est juste une réunion.

Mme DESBONNETS: Non mais voilà, vous dites que vous consultez...

M. BALADI: C'est juste une réunion qui a lieu à huis clos...

[Prises de parole en même temps]

Mme DESBONNETS: A la Mairie, qui s'occupe de ce dossier?

Mme d'HAUTESERRE : Il y a un conseil de quartier qui existe, madame. Vous savez...

Mme DESBONNETS: Oui et c'était quand la dernière fois?

Mme d'HAUTESERRE : Ecoutez, est-ce que vous savez que c'est le référent du conseil de quartier qui décide quand il veut réunir son bureau ?

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : On revient à l'ordre du jour

Mme LECUYER: Madame le Maire, je voulais juste aborder avant tout le sujet de réaménagement des sept places. Dire que j'avais un peu de doute sur l'ambition de la Mairie de Paris par rapport au réaménagement de ces sept places parce que finalement, le budget est quand même très, très réduit et que pour mémoire, le réaménagement de la place de la République a coûté aux environs de 20 millions d'euros, donc 44 millions d'euros pour sept places, ça va quand même être très léger, voilà.

Donc, qu'est-ce qui va en sortir ? Ça risque de ne pas être à la hauteur des attentes, de nos attentes.

Mme d'HAUTESERRE : Ça ne vous a pas échappé que, à l'époque, c'était Monsieur DELANOË qui gérait cette place et que, aujourd'hui, moi, je suis pragmatique, c'est Anne HIDALGO, donc elle veut débloquer ou elle a débloqué 40 millions d'euros plus certainement... parce qu'il va y avoir des besoins mais je n'ai pas moi, en tant que Maire d'arrondissement, refusé qu'on me propose de refaire cette place de la Madeleine. Evidemment, on a demandé que les élus, que la référente du conseil de quartier qui a assisté à toutes les réunions soit informée.

M. LELLOUCHE: La vérité, pardonnez-moi puisque j'ai un peu suivi ça moi aussi, peut-être moins bien que vous, mais enfin, le peu que je sais, c'est qu'on ne sait pas justement. Il n'y a rien. Ce qu'on ne sait pas c'est quand et combien pour la Madeleine? Ça, on ne sait pas. On s'est engagé... je me souviens de la campagne municipale, on a organisé une réunion avec Monsieur BLANC; on a très sérieusement travaillé. On a convaincu Madame HIDALGO à l'époque qu'il fallait faire La Madeleine, elle a accepté l'idée. Il y avait trois options sur la date, elles étaient étudiées par le service d'urbanisme. Maintenant, je ne sais pas s'il y a du financement et je ne sais pas quand. Je n'ai pas l'impression, peut-être dois-je me tromper, que La Madeleine fasse partie des priorités. Donc honnêtement, je ne sais même pas si ça sera fait d'ici 2020.

Pour que ce soit fait d'ici 2020, il fallait déjà que tout un tas de procédures administratives ait commencé, les consultations, les travaux... on n'a rien de tout ça. Donc, j'ai quelques doutes. Donc la question, ce n'est pas notre engagement à nous pour refaire la place, on est tous d'accord. La question, c'est : est-ce que la Mairie centrale va suivre ? et franchement, je n'ai pas du tout d'information là-dessus ; même je pense qu'il n'y aura pas l'argent. D'où l'idée que peut-être, ce ne serait pas mal de déposer un vœu ou quelque chose

ou une question d'actualité pour lui demander où on en est. Ou alors vous lui écrivez, vous dites : où on en est de la place de La Madeleine ? Pour l'instant moi, je ne sais pas. Peut-être qu'elle veut le faire, peut-être qu'il n'y a pas les fonds, je ne sais pas mais je n'ai pas le sentiment que cela fasse partie des priorités immédiates, avec une chance d'être réalisée avant la fin de la mandature. Et je le regrette parce que c'est...

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur NAJDOVSKI a répondu que cette place sera... les travaux vont certainement commencer fin 2018...

M. LELLOUCHE: fin 2018?

Mme d'HAUTESERRE: Mais justement, il va y avoir une concertation. Je crois que les services de la Ville doivent avoir une date pour pouvoir faire une réunion de présentation du projet. Normalement, c'est...

[Brouhaha]

12.2017 DVD 28 - Aménagement des 7 places parisiennes. Convention d'études avec la RATP

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons la DVD 28, c'est le réaménagement des places parisiennes de La Bastille, du Panthéon, de La Madeleine, de La Nation, d'Italie, des fêtes et Gambetta, convention d'études avec la RATP.

M. BALADI : Alors là, je parlerai juste de la convention d'études avec la RATP concernant la rénovation de la place de La Madeleine. La Ville de Paris et la RATP souhaitent :

- identifier les ouvrages et installations RATP existantes dans le périmètre, identifiant en amont les principales contraintes liées aux ouvrages et aux installations RATP ;
- préciser le cadre de réalisation des études de faisabilité et
- préserver l'intégrité des ouvrages RATP lors de la réalisation du projet de rénovation de sept places.

Donc là, on demande de bien vouloir voter pour une convention entre la Ville de Paris et la RATP pour organiser justement ces rénovations en lien avec la régie autonome.

Mme d'HAUTESERRE: Avez-vous des observations sur cette délibération?

Départ de M. LELLOUCHE.

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

13.2017 DAC 770 – Avenant n° 4 au bail emphytéotique administratif liant la SAS Marigny et la Ville de Paris relatif à la prorogation du bail, à l'intégration d'un tunnel jouxtant le théâtre Marigny

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme d'HAUTESERRE: Nous abordons la DAC 770. Monsieur Vincent BALADI, s'il vous plait.

M. BALADI : Merci. Donc comme vous savez, le théâtre Marigny est un lieu culturel emblématique de la Ville pour sa valeur patrimoniale et historique, la Ville a conclu le 24 novembre 2011 avec la SAS Marigny un bail emphytéotique administratif et les concessions de travaux vont durer 30 années.

Ce bail a déjà fait l'objet de trois avenants en date des 23 décembre 2013, 18 juillet 2014 et 24 février 2015 et notamment il y avait un vote lors de ce Conseil d'arrondissement, il y a quelques années. Les travaux ont été terminés le 4 mai 2017, donc par la SAS Marigny, le bail doit être prorogé de 3 ans 10 mois et 3 jours soit, en tout jusqu'au 3 novembre 2045. Je vous rappelle, c'était pour 30 ans au départ.

Par délibération 2017 DVD 15, on avait à l'époque autorisé en Conseil d'arrondissement puis au Conseil de Paris, on avait autorisé donc l'exploitation du tunnel par la société SPMM. Par arrêté en date du 19 janvier 2017, le tunnel et son escalier ont été affectés à la Direction des affaires culturelles. La SAS Marigny a souhaité pour les besoins d'exploitation du théâtre et son exploitation qu'il y ait une liaison directe entre le théâtre niveau -1 et ce tunnel en perçant la paroi de ce dernier comme l'autorise le permis de construire.

La Ville de Paris entend désormais accéder à cette demande et intégrer ce tunnel et son escalier dans l'assiette donc du PEA qui a été consenti à la SAS Marigny depuis le 24 novembre 2011.

Donc on vous demande de bien vouloir approuver cet avenant n° 4 à ce bail emphytéotique.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Monsieur le Maire.

M. LEBEL : Oui, je vois que comme souvent, on se paie un petit peu le mot à la Direction des affaires culturelles et à la Ville de Paris. Le parc de stationnement et surtout le théâtre Marigny ne sont pas uniquement des... enfin le théâtre Marigny n'est pas uniquement à vocation culturelle. Le permis de construire qui a été accordé montre bien que finalement, le côté culturel, le théâtre lui-même, est un peu le cadet des soucis de la société avec laquelle traite la Ville de Paris. Ce qui intéresse cette société c'est, avec emprise sur les jardins publics tout autour, la création d'un restaurant de luxe dont le passage souterrain avec le parking favorisera l'entrée des clients. Donc, je voudrais qu'on arrête de se payer le mot. Il est évident que la société concessionnaire n'est pas prioritairement intéressée par le théâtre mais bien par la création d'un nouvel établissement de restauration de luxe dans les jardins des Champs-Elysées avec une terrasse qui empiète sur l'espace public.

J'avais défendu cette thèse, il y a quelques années à la Préfecture de Paris, à la commission des sites, mais visiblement ça n'a pas ému la commission des sites. Mais je tenais quand même à le rappeler. Comment dirai-je, cette facilité accordée à la société attributaire est destinée à contrebalancer le prix très élevé de la restauration du bâtiment, du théâtre qui est dans un état effectivement catastrophique, qui a nécessité des travaux importants. Cela étant, il faut le dire, il ne faut pas faire passer ce qui n'est pas culturel pour ce qui est culturel. Il faut avoir le courage de dire que, en contrepartie de facilité, on autorise la création d'un nouveau restaurant de luxe dans les jardins des Champs-Elysées. Voilà.

Mme d'HAUTESERRE : Alors ce dossier, effectivement quand je suis arrivée en 2014, il a fallu gérer parce que la verrière était dans un état déplorable

M. LEBEL: Oui, oui. Bien sûr.

Mme d'HAUTESERRE : ... tel état et c'est la société Fimalac de Monsieur LADREIT de LACHARRIERE qui initialement avait investi et la Ville avait estimé que le montant n'était pas assez conséquent parce que de un million, il a fallu qu'il débourse deux fois plus pour refaire la verrière et je pense – moi, je le dis en toute transparence sans avoir à cacher quoi que ce soit – peut-être effectivement que la LADREIT de LACHARRIERE a dû prendre une convention avec la Ville pour l'exploitation. D'abord, il va remettre ce théâtre à jouer, à programmer et faire ce fameux restaurant de luxe qui va... voilà, on peut faire commerce de cet espace.

Maintenant, je veux dire, on n'est pas obligé de voter pour. Je vous dis des choses comme elles sont. C'est donc Fimalac de LADREIT de LACHARRIERE qui a investi pour retaper cette verrière, est-ce que...

M. LEBEL: Pas retaper, c'est effectivement reconstruire.

Mme d'HAUTESERRE : Oui non mais quand je dis retaper, oui, il doit... il a dû reconstruire cette verrière. Maintenant, est-ce qu'on lui permet ou pas d'exploiter ce restaurant en même temps que...

M. LEBEL: Bien sûr.

Mme d'HAUTESERRE : Ce théâtre qui va ouvrir est un théâtre qui compte dans l'arrondissement. Voilà. La question se pose. Moi, je n'ai pas d'intérêt dans cette affaire. Je connais comme vous M. LADREIT de LACHARRIERE comme certaines personnes ici, point.

Monsieur BALADI. S'il vous plait.

M. BALADI: Merci à Monsieur le Maire honoraire et merci Madame le Maire pour ces éclairages.

Jusqu'à maintenant, on n'a eu aucune plainte, je dirais, sur la programmation de ce théâtre. Comparé au théâtre du Rond point qui est juste en face, la différence est qu'on ne verse pas chaque année des subventions mirobolantes. C'est une SAS; oui, elle est là aussi pour avoir des comptes à l'équilibre, pour pouvoir faire des bénéfices, on le sait. Mais comme l'a dit, Madame le Maire, ça permet aussi une rénovation importante que la Mairie n'aurait pas été capable de faire.

M. LEBEL: Ça, c'est sûr.

Mme LECUYER: Alors du coup, qu'est-ce que vous nous conseillez comme...?

Mme d'HAUTESERRE : Pour moi, je vote pour. Maintenant, je ne veux pas influencer parce que...

Moi, je n'ai pas le sentiment. Moi en tant que Maire, c'est important...

M. LEBEL: Il ne s'agit pas de voter contre, il s'agit de voter en connaissance de cause.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr.... C'est vrai, on a débattu sur cette délibération. Moi, je demande à voter pour parce qu'on ne peut pas pénaliser Fimalac...

M. LEBEL: Fimalac, on s'en moque.

Mme d'HAUTESERRE : Non mais je veux dire... voilà donc il va avoir un restaurant, savoir alors remettre cet espace en activité qui était fermé depuis trois ans, quatre ans même, voilà.

Mme DESBONNETS : Madame le Maire, juste une question sur le tunnel donc là, ce qui nous est proposé c'est l'ouverture de ce tunnel. Il va être sécurisé comment ?

M. LEBEL: C'est comme tous les tunnels des parkings.

Mme DESBONNETS : Mais non, là c'est quand même assez long... Oui mais enfin est-ce que c'est la société qui va gérer la sécurité ?

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE: Alors, je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

14. 2017 DFA 86 - Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire

Rapporteur : Vincent BALADI

Mme d'HAUTESERRE: Alors nous abordons la délibération DFA 86 concernant la signature d'une concession des services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire. Vincent BALADI, s'il vous plait.

Alors, je rappelle simplement que mon groupe demande une abstention sur cette délibération.

M. LEBEL: Mais pourquoi ça?

Mme d'HAUTESERRE : M. BALADI va nous apporter les explications.

M. BALADI : Merci, Madame le Maire. Donc il s'agit, c'est... on peut la regrouper aussi avec la délibération précédente qui concernait le règlement local de la publicité.

Il s'agit de la DFA 86 : signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains. Les mobiliers urbains d'information (MUI) sont des panneaux d'affichage extérieurs destinés à recevoir des informations non publicitaires à caractère général ou local ou des œuvres artistiques comme le définit l'article R. 580-47 du Code de d'environnement.

La fourniture et l'exploitation de mobiliers urbains sont actuellement confiées, comme disait Monsieur LELLOUCHE tout à l'heure, à une filiale de JC Decaux, la société SOMUPI dans le cadre du contrat Vélib', marché public passé le 27 février 2007 et arrivant à expiration le 31 décembre 2017.

Dans l'optique du renouvellement du marché Vélib', il a été décidé de dissocier la mise en place et l'exploitation du système Vélib' et celle des MUI, Mobiliers urbains d'information. La gestion du système des vélos en libre service est désormais assurée par le syndicat Autolib' Vélib' Métropole et c'est un autre prestataire qui a été choisi lors de l'appel d'offres.

La Ville de Paris n'a cependant pas conclu de contrat de concession à la suite d'une ordonnance du 21 avril 2017 parce que vous savez, JC Decaux a fait un certain nombre de procédures en souhaitant donc annuler l'attribution des marchés Vélib' dans le cadre notamment d'un recours qui est contractuel et une décision confirmée par le Conseil d'Etat le 18 septembre 2017.

Donc là, on nous demande au 31 décembre 2017, les mobiliers grand format seront neutralisés par la mise en place d'affichage neutre sur leur face publicitaire jusqu'à leur remplacement par les nouvelles têtes qui débuteront en janvier 2018 et ça devrait être achevé à la fin de février 2018 sur une durée de huit semaines maximum. Pendant cette période, il y aura une continuité de l'information municipale qui sera garantie. Il y aura une redevance fixe forfaitaire en tout, que devra verser le titulaire, annuelle de 24 millions d'euros en valeur 2017; elle sera due dès l'entrée en vigueur de la présente convention. Donc, on nous demande en fait de proroger cette convention avec aussi une redevance variable au-delà de 25 millions d'euros hors taxes.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations ? Je mets aux voix.

Départ de M. BEIGBEDER.

A L'UNANIMITE (1 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

Nombre de votants : 10

Suffrage exprimé **POUR** le projet: **1** (Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS: 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, M. François LEBEL, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

15.2017 DEVE 167 - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux / Budget participatif 2016 « + de nature en ville »

Rapporteur : Grégoire GAUGER

Mme d'HAUTESERRE: Nous abordons la DEVE 167, c'est le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux, c'est dans le budget participatif 2016. C'est Monsieur Grégoire GAUGER qui en est le rapporteur.

M. GAUGER : Merci, Madame le Maire. Je suis décidément devenu le spécialiste en faune et flore de la Mairie du 8^e arrondissement et j'en suis très heureux. Alors je sens une certaine lassitude auprès de certains de mes collègues, donc je vais essayer... chaque sujet est important, je vais essayer de le traiter de manière la plus synthétique possible et la plus claire possible.

La Mairie de Paris a fait un constat, c'est que nous voyons la disparition massive des moineaux à Paris qui font partie de l'écosystème de la Ville et la Ville se préoccupe à leur retour, à leur maintien dans la capitale. La Ville raffole des mots très idéologiques, un citoyen d'honneur pour la biodiversité, etc. Je ne m'attarderai pas là-dessus, on va s'attarder sur ce qui est concret. Ce qui est concret, c'est que nous avons eu avec des propositions aux citoyens un budget participatif en 2016 et les citoyens ont soutenu un projet justement par rapport aux moineaux qui est Opération 10 000 moineaux à Paris. En quoi consiste-t-elle ? Eh bien, à solliciter finalement les copropriétés, les bailleurs sociaux volontaires, pour accueillir les abris à moineaux et insectes qui seront remis gratuitement par la Ville de Paris.

Ce qui est intéressant dans cette délibération c'est qu'on part sur une démarche volontaire, une manifestation d'intérêt, moi je préfère que c'est volontaire, quand on distribue à tout le monde, sachant que des gens ne sont pas forcément intéressés et que cela reste notre argent, donc c'est des gens volontaires qui seront encadrés. Après, le coût est quand même fait par nichoir mais important au niveau parisien mais de nouveau, ce n'est qu'une fourchette puisqu'on ne sait pas exactement quelle sera la demande en termes de ces nids à moineaux. Après, on remarque aussi que la Ville de Paris développera également sur ses sites des abris, ce qui me paraît essentiel, on va montrer un exemple.

Dernière chose intéressante dans cette délibération c'est qu'une étude benchmark à l'échelle des grandes villes européennes sera menée parce que finalement, on lance des recherches, on ne sait toujours pas la cause de ces disparitions. Tout ce qui va dans la recherche, les initiatives, on associe les Parisiens dans un budget qui est quand même surveillé, je trouve que c'est quelque chose de positif et donc j'appelle à voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : C'est la préservation de l'écosystème.

M. LEBEL : Tout ça est libellé, enfin 150 000 euros, c'est quand même un peu...

Oui maximum pour un phénomène qui est bien réel, la disparition des moineaux, qu'on est totalement incapable pour le moment d'expliquer, que même d'ailleurs que...

M. GAUGER: C'est pour aider la recherche justement.

M. LEBEL: ... la Ville de Paris qui était, qui a toujours été exemple de corbeaux ou de corneilles, voit maintenant les corneilles envahir les rues, on ne sait pas pourquoi. Que fait la Ville contre les corneilles ?

M. GAUGER: C'est peut-être au prochain Conseil d'arrondissement.

M. LEBEL: C'est absurde.

[Prises de parole en même temps]

M. LEBEL : Je vous signale que les corneilles, c'est quand même très embêtant parce que d'une part, ça déchiquette les poubelles en matière plastique comme les rats et ça répand donc les ordures par terre et c'est embêtant. La corneille a, il faut le reconnaitre, un avantage, c'est qu'elle chasse les pigeons, enfin je crois que ceci est assez dérisoire et que c'est quand même coûteux pour la Ville.

M. GAUGER : Ça vous paraît très dérisoire mais justement ça s'inscrit dans une démarche avec des organismes scientifiques et des associations spécialisées. C'est important, ce n'est pas...

Mme DESBONNETS: Est-ce qu'on installera des nichoirs dans notre Mairie?

M. GAUGER: C'est intéressant.

M. LEBEL: Dans la salle du conseil, un nichoir dans la salle du conseil.

M. GAUGER: Je n'ai pas la liste des bâtiments concernés.

Mme D'HAUTESERRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Allez Marc, un effort.

M. PACHECO: Mais c'est un peu cher.

[Brouhaha]

Mme DESBONNETS: Ce sont des petits oiseaux.

M. PACHECO: C'est toujours pareil. Allez! Mais c'est... mais effectivement...

Mme d'HAUTESERRE : Allez ! Voilà. Et Sophie, pareil. A l'unanimité, bravo. Merci pour la préservation de l'écosystème.

M. LEBEL: Ce n'est vraiment pas le manque de nichoirs qui font disparaitre les moineaux.

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

16. 2017 DEVE 170 - Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Energie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050

Rapporteur : Grégoire GAUGER

Mme d'HAUTESERRE : On a encore deux à voir. La DEVE 170, Grégoire. C'est le plan climat Air Energie.

M. GAUGER : De nouveau, par rapport l'écologie certes, nous sommes très fiers d'avoir signé les accords de Paris sur l'environnement. Toutefois, notre groupe, les Républicains voient de manière un peu sceptique ce nouveau plan climat qui est proposé par la Mairie de Paris.

En effet, notre groupe relève que la Mairie tente une nouvelle fois de légitimer son action, je cite, en parlant de projets controversés comme les voies sur berges ou en prônant la décroissance des déplacement alors que les besoins de mobilité sont croissants, les commerces, les nouveaux modes de déplacement, etc. On remarque également qu'elle se contredit : favoriser la mobilité électrique en réduisant la consommation électrique. Autre exemple et dernier exemple, en continuant de raisonner dans le périmètre du périphérique sans associer les collectivités voisines en premier lieu, la région et la Métropole.

Donc si certes en effet l'environnement, c'est un objectif consensuel, on a vu avec les moineaux juste avant, on peut le faire dans un cadre précis et rigoureux, pour ne pas dire scientifique et il s'avère que selon les spécialistes de notre groupe, cette délibération manque de précision dans les mesures annoncées et font douter la démarche de la Maire de Paris, à atteindre les objectifs.

Notre groupe, nous vous invitons à vous abstenir et le groupe fera part d'amendements constructifs sur cette délibération au Conseil de Paris qui aura lieu, je crois, la semaine prochaine.

Mme d'HAUTESERRE: Parfait. Merci beaucoup. Des observations? Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS: Oui, merci. On peut noter quelques bonnes mesures sur l'énergie avec la multiplication des panneaux solaires et la rénovation d'éclairages publics. Sur les bâtiments, il est prévu aussi des rénovations énergétiques notamment dans les écoles, les logements sociaux, voire logements privés, aussi au niveau de l'alimentation durable. Toutefois, sur le volet mobilité, on peut regretter les navettes fluviales.... Il y a un projet de mettre en place des navettes fluviales à utilisation propre et dernièrement, on avait le projet de Sea bubbles, qui était dans l'impasse et qui maintenant part au lac Léman... c'est un petit peu... voilà. Cela a été abandonné.

M. GAUGER : Après, c'est le mille-feuille administratif que l'on sait malheureusement, qui nous fait perdre de la compétitivité.

Mme DESBONNETS: Voilà. C'est un peu dommage. Bien entendu, je m'abstiendrai effectivement.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait.

Qui est pour ? Donc nous suivons...

Madame BARLIS, allez-y!

Mme BARLIS : Vraiment, je me réjouis qu'on ait cette délibération qui engage fortement la Ville, au moment même où le Gouvernement recule sur l'arrêt du nucléaire, et qui repousse encore et encore les énergies propres et renouvelables parce que, on le voit bien, on nous annonce d'ores et déjà que l'année 2017 sera l'une des plus chaudes depuis bien longtemps. On voit déjà les conséquences du réchauffement climatique sur les glaciers. Plus personne maintenant n'ose le nier. Donc, moi je me félicite que, une fois de plus, la Ville de Paris souhaite introduire...

M. LEBEL: Elle va changer à elle toute seule le climat.

Mme BARLIS: ...sur un sujet comme celui-là qui prépare l'avenir avec les engagements précis alors que ce n'est pas facile à faire, il faudra l'adhésion et la détermination de tous les Parisiens, là en tout cas, ça va dans le bon sens, moi c'est avec détermination que je voterai cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : D'autres interventions ? Monsieur PACHECO.

M. PACHECO: c'est sûr qu'il y a des choses intéressantes, il y a tellement de choses donc c'est difficile de voter favorablement la délibération. Il y a tant de choses et tant de détails, donc effectivement il faut travailler là, demander ceci... voilà il y a des idées intéressantes, il y en a d'autres beaucoup moins, c'est toujours difficile de voter complètement sur des délibérations de ce genre.

M. LEBEL: C'est de l'agitation écologico...

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix. Pour nous le groupe LR nous a demandé de nous abstenir donc je m'abstiens. Qui est pour ?

Le conseil du 8^e arrondissement ne donne pas d'avis au projet de délibération

Nombre de votants : 10

Suffrage exprimé **POUR** le projet: **1** (Mme Corine BARLIS)

Suffrage exprimé **CONTRE** le projet: **1** (M. François LEBEL)

ABSTENTIONS : 8 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

17. 2017 DJS 136 - Aides Paris Jeunes Vacances - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2018

Rapporteur : Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Vous connaissez ma position sur ce sujet qui est, que l'on ne va pas jeter de l'argent par les fenêtres sans contrôle. Il s'avère que les chèques Paris Jeunes Vacances, je le dis depuis le début de la mandature, je regrette qu'il y ait un contrôle a priori mais pas a posteriori, c'est dommage parce que généralement, quand on reçoit de l'argent, c'est en échange de quelque chose.

Après ça, je vous l'ai dit, on est très attentif à des dossiers qui sont traités à la Mairie du 8^e arrondissement. En 2016, nous en avons traité huit. En 2017, nous en avons traité dix. Vous voyez bien que notre objectif, ce n'est pas atteindre le maximum des enveloppes. L'objectif, c'est le qualitatif, c'est de prioriser les gens qui en ont vraiment besoin, qui le justifient et qui le démontrent par leur démarche et leurs explications. Ce programme n'est pas quelque chose piloté uniquement par la Mairie du 8^e arrondissement. Nous y avons associé tous les équipements municipaux du 8^e, également les foyers des jeunes travailleurs ou travailleuses et nous avons encore récemment fait un point avec l'équipe du dispositif à l'Hôtel de Ville pour les orienter à nouveau et accentuer la sensibilisation auprès des lycées, des paroisses et les associations culturelles et sportives de l'arrondissement, pour que l'on cible des personnes qui en ont vraiment besoin.

Là, vous avez des petits tableaux, pour l'année prochaine, le budget qui nous est alloué évidemment est fait en fonction de la population, de ses revenus, etc. Nous aurons un contingent 2018 de 2 600 euros.

Je vous rappelle que ce sont des chèques entre 100 et 200 euros. Généralement, ce sont des chèques de 100 euros qui sont délivrés par la Mairie du 8^e arrondissement, qui sont demandés par la mairie du 8^e arrondissement.

Donc, je vous invite à voter pour mais toujours avec ce regard critique sur les dossiers qui doivent être étudiés rigoureusement.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BOYER CHAMMARD.

Mme BOYER CHAMMARD : Donc, tu as dit qu'il y avait beaucoup de personnes qui faisaient de la publicité pour avoir... pour faire connaître ce dispositif. Qui est-ce qui choisit au final ?

M. GAUGER : Alors, selon les arrondissements, vous avez des commissions de base, c'est un sujet que vous soulevez chaque année...

Mme BOYER CHAMMARD: Tu peux me tutoyer... On s'est toujours tutoyé.

M. GAUGER : ... je peux vous vouvoyer quand on est en public. Il y a quatre arrondissements dans Paris par leur taille où c'est directement pouvoir décisionnaire de l'adjoint chargé de la jeunesse et des sports comme tu dois le savoir et donc nous faisons partie de ces quatre arrondissements, donc c'est fait en association avec les membres du dispositif de la Ville de Paris.

Mme BOYER CHAMMARD: Je ne sais pas qui sélectionne.

M. GAUGER: C'est moi qui sélectionne.

Mme d'HAUTESERRE : Marc PACHECO.

M. PACHECO: Moi, il y a longtemps que je suis contre ce dispositif, on va peut-être quand même essayer d'y revenir cette année, est-ce qu'on peut avoir un petit bilan en retour? Ces jeunes sont partis où? Et en quoi, ils ont progressé dans leur autonomie parce que c'est ça le dispositif, c'est censé leur donner de l'autonomie donc je ne sais pas, ils sont partis où? Et en quoi le voyage qu'ils font chez les grands-parents, entre amis, etc. parce que... On n'a pas de retour mais le retour négatif, je le vois bien; le retour positif, j'ai du mal à voir à quel moment ça leur apporte de l'autonomie ce dispositif?

M. GAUGER : Non mais je te rejoins totalement Marc et c'est pour ça que j'attire votre attention là-dessus, c'est quand même assez amusant que tu nous fasses cette réflexion on critique ce dispositif parce qu'il n'est pas fait comme ça. La Mairie de Paris n'a pas décidé de le faire évoluer dans le sens qu'on propose. Nous, on s'assure qu'il est bien utilisé et on délivrera toujours dans ce sens-là. Après, si tu veux que je change le dispositif de la Ville de Paris, je le souhaite mais ce n'est pas en ma capacité de le faire.

M. PACHECO : Non, mais je vote contre. Je crois qu'il faut être contre ce genre de projet. Il est urgent de réorienter ces budgets et éventuellement sur des actions qui mènent à l'autonomie.

M. GAUGER: Tout à fait d'accord.

M. PACHECO: C'est l'emploi, la formation, éventuellement des initiatives citoyennes, enfin ce genre de dispositif n'amène en rien de l'autonomie pour les jeunes. Ou alors on le supprime parce que là c'est du clientélisme pur. On donne de l'argent pour aller se promener, donc pourquoi pas. Là, on parle comme... on postule que d'aller se promener, ça favorise l'autonomie. Donc OK pour l'autonomie, très bien mais il y a urgence de changer complètement le dispositif et d'imaginer, de régler ça vers d'autres dispositifs qui, effectivement, permettent aux jeunes d'être autonomes.

Mme DESBONETS: Enfin jeunes, jeunes...

M. GAUGER: Jusqu'à 30 ans.

M. PACHECO: C'est hallucinant. En tout cas, ce qui rend autonome, c'est la formation, c'est les stages, c'est tout un tas de choses. Donc moi, je continuerai à voter contre.

M. LEBEL: On ne va pas refuser.

Mme BARLIS: Tous les ans c'est le même débat.

[Prises de parole en même temps]

M. LEBEL: Tous les ans, c'est pareil.

Mme BARLIS : Ne parlez pas tous en même temps. On va avoir un brouhaha sur la bande et on aura encore un compte rendu illisible.

[Rires dans la salle]

Mme BARLIS : Par rapport à ce sujet, on a tous les ans le même débat, c'est un dispositif que je trouve très intéressant. Par contre, ce que je n'arrive pas à comprendre dans cet arrondissement, c'est quelles sont les mesures mises en place pour informer correctement les jeunes et la population concernée ?

M. GAUGER: Je viens de vous l'expliquer.

Mme BARLIS : Moi, je n'ai jamais vu de publicité sur le site internet de la Mairie...

[Brouhaha]

Mme BARLIS:... dans le Journal du 8^e sur le sujet. Je ne sais pas comment vous travaillez avec le centre Beaujon qui reçoit des jeunes pour les informer sur le sujet et..., à chaque fois, vous nous répondez la même chose : comme il y en a très peu dans le 8^e, la mairie ne veut pas créer une commission d'attribution, toujours est-il que c'est très opaque, donc je suis tout à fait favorable...

Mme d'HAUTESERRE : Grégoire va répondre.

Mme BARLIS: ... et ce sont les trois points sur lesquels on prêche un peu dans le 8^e.

M. GAUGER : Non mais apparemment, vous m'avez mal compris ou je n'en étais pas clair et j'en suis profondément confus.

Je redis que le système qui est en place est celui de la Ville de Paris, donc je vous invite à changer le système de la Ville de Paris si vous n'êtes pas contente au niveau des attributions.

Deuxième chose, la publicité c'était sur le site internet de la Mairie, il vient d'être refondu, nous avons demandé à ce que ça soit remis sur le nouveau site de la Mairie du 8^e. Ça fait plus de deux ans que c'était sur le site de la Mairie et je vous invite à regarder de temps en temps le site de la Mairie. Et troisième chose, je viens de vous lister les partenaires de ce dispositif. Une grande partie des candidatures passent par la maison des associations ou le centre d'animation. Moi, je tiens à être plus clair, si vous voulez aller les interroger, savoir s'ils sont au courant, s'ils distribuent ces dossiers...

Mme BARLIS: On a un foyer de jeunes travailleurs dans le 8^e ...

M. GAUGER : Oui, je vous ai parlé. Est-ce que je ne l'ai pas évoqué ? j'ai parlé du foyer des jeunes travailleurs également qui sont au courant, ils nous envoient des dossiers et si vous avez d'autres suggestions, autres que celles qui existent déjà, je suis preneur.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Je mets aux voix. Qui est pour ?

M. LEBEL : On va voter pour quand même, on ne va pas refuser de l'argent. De toute façon, si on ne le prend pas, on fait des cadeaux...

[Brouhaha]

A LA MAJORITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

Nombre de votants : 10

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **7** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **2** (M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD) **ABSTENTION : 1** (Mme Catherine LECUYER)

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Alors Monsieur BALADI souhaite évoquer un sujet qui est fait aujourd'hui donc dans les médias, c'est le Bataclan. Donc, comme il est en charge de la sécurité, je lui laisse la possibilité de s'exprimer sur l'anniversaire.

M. BALADI : Merci, Madame le Maire. Il s'agit juste de rappeler, comme initialement le Conseil d'arrondissement avait été prévu la semaine dernière, qu'aujourd'hui en cette date, on fête si j'ose dire, cet événement tragique.

M. LEBEL: Disons qu'on commémore.

M. BALADI : On commémore le massacre du Bataclan, je tenais à soulever, le Bataclan mais aussi le stade de France et les terrasses du 11^e. Donc, on a une pensée particulière pour toutes les familles des victimes et puis, c'est lié aussi à l'introduction faite par Madame le Maire et le commissaire BOUTONNET, habitant du 8^e, on a aussi une pensée pour sa famille.

Mme d'HAUTESERRE : Merci. Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 28 novembre à 19h, toujours dans la même salle.

Et les prochains rendez-vous sont :

- le samedi 18 novembre de 9h à 18h dans la Salle des conférences, nous avons le « Salon du livre et de la famille »;
- le jeudi 23 novembre à 20h dans la Salle des mariages, il y a le « Concert Cail Duo Njel » ;
- le vendredi 24 novembre à 18h30, nous avons le conseil de quartier Saint-Philippe du Roule qui aura lieu dans l'Ecole Paul Baudry
- le 28 novembre, Salle des conférences, Vernissage des 111 et des Arts.

Parfait. Tout le monde a noté ?

Merci au public, merci aux élus présents aujourd'hui. Donc, rendez-vous le 28 novembre avec un public de plus en plus intéressé et merci aux membres de « En marche » pour votre présence.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Jeanne d'HAUTESSERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 21h.

Jeanne d'HAUTESERRE

J. Hanterery